



L'EDITORIAL

Danièle LUCCIONI
Présidente de l'ANA-INHESJ

La rentrée est déjà loin ... et l'ANA-INHESJ, comme vous avez déjà pu le constater a également repris son bâton de pèlerin... avec un agenda du dernier trimestre bien « rempli » par les prochains petits déjeuners et dîners débats.

Pour 2019 – 2020 l'ANA-INHESJ, après avoir fêté les 30 ans de l'INHESJ, le numéro spécial 50 de l'Auditeur que vous avez reçu s'en est fait largement l'écho, mettra tout en œuvre pour continuer au sein de ses activités toutes actions complémentaires à ce que propose l'Institut aux Auditeurs.

Les priorités de l'INHESJ montrent l'importance de la formation et de la recherche dans les domaines de sécurité et de justice, dans un rôle d'anticipation des crises et des changements nécessaires tant au niveau national qu'international. Comme les années précédentes, les différents départements offrent un champ de formation complet dans le continuum sécurité – justice. Les nouvelles sessions vont débiter leur programme dès la semaine prochaine, l'ANA-INHESJ se tient à la disposition des nouveaux Auditeurs pour leur apporter un complément d'aide à la formation qu'ils ont choisie par l'organisation de débats, de conférences, de rencontres à titre personnel ou professionnel avec les anciens Auditeurs qui ont l'habitude des manifestations proposées par l'ANA-INHESJ. C'est aussi pour cela que nous avons mis en place

- une commission « stratégie » dont un groupe de travail réfléchit en ce moment sur la « Place du citoyen dans le dispositif de sécurité »
- trois ANA-Sections : Avenirs de femmes - Internationale - Risques et Crises.

Pour faciliter la participation des Auditeurs des régions voisines nous développons les ANA-sections en Région (à l'étude : l'Occitanie, Metz et Strasbourg).

Enfin les Auditeurs des Sessions Jeunes sont de plus en plus nombreux à participer à la vie de l'Association et organisent des visites et conférences particulièrement intéressantes.

Comme les autres années deux voyages sont organisés. Dans quelques jours un départ pour le Liban, voyage qui a son franc succès, il affiche complet. Puis fin janvier celui pour l'Éthiopie. Comme l'année dernière vous serez consultés à la prochaine Assemblée Générale pour les destinations ultérieures

Avant la fin de l'année vous recevrez notre magazine : Regards croisés N°5 et l'annuaire 2019 – 2020. Pour l'Auditeur nous faisons un essai d'une version numérique pour les numéros 51 et 52 pour répondre à la fois aux demandes de certains des Auditeurs et aussi pour faire face aux difficultés rencontrées pour leur publication en version « papier ».

Dans cette première version numérique vous trouverez quatre questions pour mieux connaître vos souhaits sur la publication de « l'Auditeur » et mieux y répondre (réponses à renvoyer au secrétariat de l'ANA : ana@ana-inhesj.fr à destination du comité de lecture).

En attendant de vous revoir toujours plus nombreux aux prochaines rencontres, mon amical souvenir à tous.

« Les articles de ce numéro 51 de l'Auditeur ne relèvent que de la seule responsabilité de leur rédacteur »

Les remerciements

Un grand merci à celles et à ceux qui ont contribué à la rédaction et à l'illustration de ce numéro

Hélène CAZAUX-CHARLES, directrice de l'INHESJ
Gonzague de CHANTERAC, président de la "session jeunes de l'ANA-INHESJ"
Paul DREZET, rédacteur en chef de l'AUDITEUR
Jean Pierre FONTAINE, auditeur de la 8ème session nationale de l'IHESI
Françoise FOUGEROLE, administrateur de l'ANA-INHESJ : Reporter Images
Christian FREMAUX, président d'Honneur de l'ANA-INHESJ
Sophie GALLY-DEJEAN, administrateur de l'ANA-INHESJ
Nicole GUIMEZANES, rédacteur en chef adjoint de l'AUDITEUR
Jean Yves MAHE, auditeur Session Régionale Grand Ouest
Philippe MAUGER, administrateur de l'ANA-INHESJ
Paul NATHAN, président de l'ANA-Section Avenirs de Femmes
Alain MORIZET, président du Comité Akropolis
Bernard-Xavier SPOKOJNY, président de l'ANA-Section Risques et Crises

Sans oublier les membres du Comité de lecture de l'ANA-INHESJ

Sommaire

L'EDITORIAL	1
Les remerciements	2
Le mot de la Directrice	3
Tableau d'honneur	4
Merci et bon courage	4
Le Billet du rédacteur en chef	5
Dîners et petits déjeuners de l'ANA-INHESJ	7
Prix AKROPOLIS 2018	11
Thème de réflexion pour 2019 – 2020 de l'ANA-INHESJ	13
Activités « Jeunes »	14
Les ANA-Sections	15
Rencontre avec Christophe Soullez	17
Histoire de la femme et du mouvement olympique	20
Les réservistes citoyens de défense et de sécurité	24
L'actualité du dernier semestre	26
Reçu et lu pour vous	32
Conseil d'administration du 11 juin 2019	33
COORDONNEES DE L'ASSOCIATION	34
BULLETIN D'ADHÉSION à L'ANA-INHESJ	35

Le mot de la Directrice

Chers Auditeurs,

Je prends la plume pour signer « mon » dernier éditorial de l'Auditeur. En effet, j'ai eu l'honneur de diriger l'INHESJ pendant plus de mille jours. Mille jours à la rencontre des auditeurs. Mille jours de collaboration avec ses personnels. Mille jours qui forment un moment très particulier et singulier de ma vie professionnelle. Au moment de rejoindre le Conseil d'État, où les questions de sécurité et de justice continueront de m'animer à la section de l'Intérieur, je mesure la chance qui aura été la mienne de diriger un tel établissement et surtout d'en conduire le projet.

L'INHESJ est d'ailleurs plus qu'un établissement ; c'est un lieu singulier, peut-être un des rares espaces où, au sein de l'Etat et au service de ses missions régaliennes, cohabitent des professionnels venus de tous horizons, des chercheurs comme des décideurs, en charge de produire et de diffuser des connaissances de haut niveau, d'organiser la rencontre de toutes les intelligences au service de la sécurité et de la justice, d'anticiper les crises et de construire des réponses novatrices.

Notre ambition est claire : construire une communauté de professionnels de sécurité et de justice pour que son esprit souffle au moins aussi fort que les vents mauvais qui s'abattent sur nos démocraties et sur l'Europe.

Pour ce faire, il nous faut inlassablement attirer à nous les professionnels, décideurs publics et privés, chercheurs, tous engagés au service de la pensée de l'Etat et sur l'Etat, engagés aussi dans l'action, mais une action réfléchie, tous convaincus de l'impérieuse nécessité de partager leurs savoirs pour apaiser et éclairer le débat public à l'heure où trop souvent l'emportent le simplisme, l'affirmation péremptoire au détriment de l'argumentation, l'instrumentalisation des enjeux au détriment de leur dépassement.

Il nous reste à faire partager cette ambition !

Nos sessions nationales, vous l'aurez compris, ne sont pas seulement des lieux de formation. Ce sont aussi – peut-être surtout – des lieux de rencontres humaines. Des lieux où se forment cette communauté de la sécurité et de la justice, où se nouent des liens forts et durables qui accompagnent l'auditeur tout au long de sa vie professionnelle.

Mais plus encore, l'institut est ce lieu singulier, unique, évoqué plus haut, cet espace où peut se déployer une pensée autre qu'en 140 signes, une pensée complexe, donc forcément à dimension interministérielle et internationale, celle aussi du temps long, une pensée mise au service de l'Etat et de nos auditeurs.

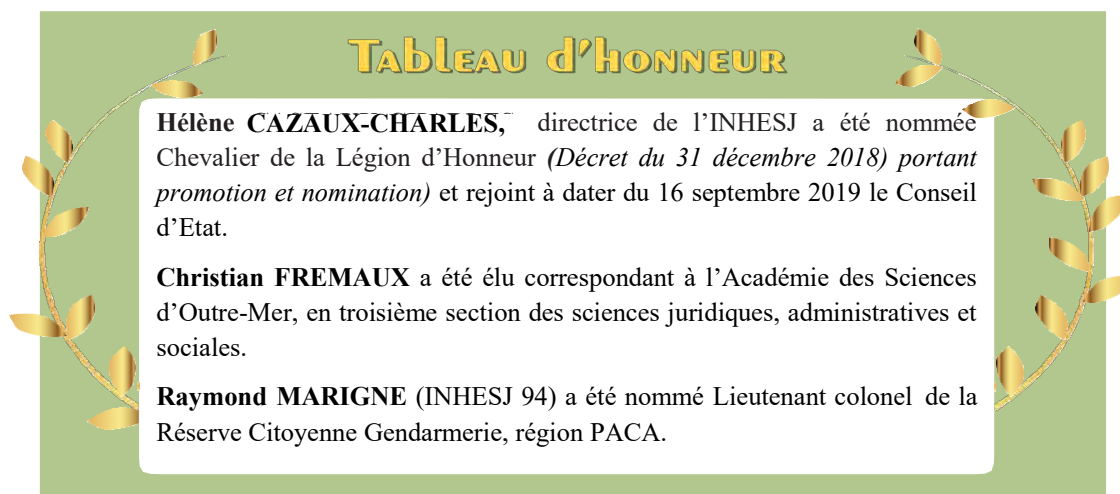
L'INHESJ c'est un espace où se retrouvent diverses intelligences – universitaires, « de terrain », académiques ou disruptives, tactiques ou stratégiques – où elles se rencontrent, voire se heurtent pour produire de l'innovation.

Tel est le sens du partenariat conclu cette année, pour la première fois, pour quatre années, entre le CNRS et l'INHESJ. Je remercie Antoine Petit, directeur du CNRS bien sûr de mettre ainsi à disposition de notre institut 11 000 chercheurs de toutes disciplines et 1100 laboratoires, mais plus encore, d'affirmer avec nous que l'apport scientifique à la réflexion sur les enjeux de sécurité et de justice, que l'innovation dans la construction des modèles et des politiques publiques en ces domaines, à ce moment de l'histoire de notre pays, est un enjeu de sécurité majeur.

Cet esprit de sécurité et de justice, c'est aussi la flamme entretenue inlassablement par l'ANA-INHESJ dont, à ce moment particulier de ma vie professionnelle, je salue l'accompagnement amical, et que je félicite pour la richesse de ses activités et de ses débats.

Cette année 198 auditeurs seront réunis au sein de quatre sessions nationales. 198 auditeurs qui viennent s'inscrire dans la longue chaîne des promotions qui se succèdent depuis 30 ans, date à laquelle un ministre de l'intérieur osa affirmer que la sécurité est d'abord un objet d'étude et de réflexion, pour les professionnels mais aussi pour la société tout entière, avant que d'être un enjeu politique.

Hélène Cazaux-Charles
Directrice de l'INHESJ



"A fin de ne pas commettre d'erreur ou d'oubli, nous vous serions reconnaissants de nous signaler toute promotion ou nomination"

Merci et bon courage

***Nous remercions particulièrement les différents responsables de départements
qui quittent l'INHESJ pour poursuivre leur chemin vers d'autres institutions***

Célia BOBET, pour le département Sécurité et Justice

Angélique LAFONT, pour le département Intelligence et Sécurité Economiques

Axel SIRVEN, pour le département Risques et Crises

Nous les remercions pour leur compétence, leur gentillesse et leur dévouement et nous leurs souhaitons beaucoup de réussite dans leur nouvelle fonction.

Et nous comptons sur les nouveaux Chefs des départements :

Alexandre FOUCHARD, pour le département Risques et Crises

Georges SAUNIER, pour le département Sécurité et Justice

Christophe TORRISI, pour le département Intelligence et Sécurité Economiques

pour continuer à travailler avec nous et nous leur souhaitons bon courage.

Le Billet du rédacteur en chef

Mon ami Pierrot, prête moi ta plume pour écrire un mot. Qui ne connaît pas cette chansonnette apprise à l'école primaire ou chantée par une grand-mère ? Qui n'a jamais chanté « un chanson douce que me chantait ma maman », etc : les exemples sont nombreux de textes écrits et mis sur une musique toute simple, car il ne faut pas que l'air de la chanson domine le texte écrit, il doit l'accompagner. Tous les écrits ne donnent pas lieu à une chanson : un éditorial d'une revue ne donne pas lieu à un accompagnement musical !! La plume reste l'outil incontournable pour passer du cerveau à l'écrit, même si la plume « informatisée » est utilisée. L'écriture reste incontournable !

Mais qu'est ce que l'écriture ? Qu'est-ce qu'écrire ? A quoi cela sert-il d'écrire ?

Il existe plusieurs approches du mot. Ecrire : c'est tracer des signes graphiques pour exprimer une idée, un sentiment, un calcul, etc. L'écriture donne un sens à ce que l'on exprime. L'Histoire retient que Dieu a écrit deux tables (c'est-à-dire deux tableaux) qu'il a données à Moïse afin de lui faire connaître les règles fondamentales de vie qu'il fallait respecter.

Le mot écriture peut signifier la façon dont on écrit, dont on donne un sens à tel mot (« comment écrivez-vous tel mot, » par exemple). Ainsi le grand nombre d'occasions de recourir à l'écriture permet d'utiliser ce moyen d'expression, pour écrire des papiers importants, un livre, un courrier, un plan, un dessin, etc. Quel que soit le moyen matériel utilisé (crayon, stylo, gravure, peinture ou informatique, etc.) il participe et permet d'écrire.

Chaque pays et chaque période s'est senti concerné par l'écriture afin que l'Histoire comprenne le but recherché par les gouvernements (ce qui suppose que les responsables, destinataires des écrits, soient aussi des lecteurs!).

Certains écrivains ont marqué leur passage sur notre planète, soit en valorisant la poésie, soit la réflexion, (les philosophes persans, grecs, romains, etc)...

Pour tous, l'écriture permet, à partir de signes écrits selon un certain ordre, d'exprimer une idée, de l'expliquer et de la développer.

Evolution de l'écriture

Historiquement, chaque écriture est issue d'une autre écriture ou d'un ensemble plus large d'écritures. Pour illustrer ce propos il est possible d'affirmer qu'au sein d'un système majeur d'écritures - c'est-à-dire employé par une construction complexe sur une longue durée et avec de nombreuses fonctions des styles nouveaux, identifiables, ont modelé l'écriture initiale. De nombreuses écritures historiques ont ainsi pu modifier la matrice initiale. Ce fut le cas des écritures comme l'écriture araméenne, maronite, hébreux, arabe, etc qui ont produit des écritures cursives, employées en particulier pour l'imprimerie. Un exemple bien connu est celui de l'écriture latine qui a été progressivement utilisée par l'ensemble de l'Europe alors qu'elle était issue du grec.

Evolution de l'utilisation de l'écriture

Comme tout corps vivant, l'écriture évolue et s'adapte à son environnement.

La graphologie est une technique d'interprétation de la personne qui écrit en recourant à des indices, parfois nombreux. Cette technique s'est répandue, voire même s'est systématisée de façon simpliste; elle s'est souvent associée à des expertises juridiques ou à des évaluations de candidats, avec des critères généraux, dont l'application est plus pertinente que la description abstraite : une écriture, même une simple signature qui se tourne vers le haut

de la page ne traduit pas nécessairement une connotation vers la spiritualité !

Qu'est-ce-qu'un écrivain ?

Le mot écrivain vient du latin, - *scribarem* - qui veut dire "écrivain". Il a plusieurs fonctions dans une société. C'est d'abord la personne qui, par profession, écrit pour autrui. C'est, *le scribe*, l'écrivain public qui écrit des lettres, des actes pour ceux qui ne savent pas écrire ou qui manient mal l'écriture. Auprès du pape, le secrétaire à la chancellerie est *l'écrivain apostolique*.

Paul Valéry disait : « *un écrivain, en France, est autre chose qu'un homme qui écrit et publie* ». **Victor Hugo** écrivait de son côté « *dans tout grand écrivain, il doit y avoir un grand grammairien* » Cette phrase est très pertinente (!) car un texte écrit doit comporter une « structure » qui est, en quelque sorte, l'équipement du texte sans lequel, les mots perdent leur sens.

Jean Paul Kauffmann, qui fut otage au Liban entre 1985 et 1988 pense que la lecture ne suffit pas et que la littérature ne remplace pas les médicaments : elle est en décalage avec le quotidien et que tout écrivain perçoit un décalage entre situation concrète difficile et littérature. Il pense, comme beaucoup d'autres écrivains, que la nature profonde de l'écrivain, quel que soit son niveau en termes d'écriture, se cache derrière un livre. Tout écrit cache une part de la personnalité de son auteur qui, par contre, peut voir ses lecteurs sans en être vu !

L'écriture est donc une manière d'exister

Paul DREZET

Urgent

« **L'Auditeur** » est la revue « institutionnelle » de l'Association et depuis deux ans il est complété par le magazine « **Regards croisés de l'ANA-INHESJ** » qui a une vocation différente.

Ce magazine, comme l'Annuaire sont pour le moment publiés sous forme papier intégrant des publicités dont les recettes permettent entre autres de faire face aux coûts de publication et de routage.

Mais, la question se pose pour l'Auditeur.

Souhaitez vous une publication exclusive en version électronique de l'Auditeur comme cela est fait pour ce N° 51 ou souhaitez-vous plutôt une version papier comme auparavant ce qui suppose que l'ANA-INHESJ trouve les moyens de la financer : impression, routage ? Dans ce dernier cas êtes vous favorable à l'introduction là aussi de publicités ou avez vous d'autres idées de financement ?

Merci d'envoyer vos réponses par mail au secrétariat de l'ANA-INHESJ : ana@ana-inhesj.fr à destination du comité de lecture)

Cocher : ☐ Version électronique
☐ Version papier
☐ Version papier avec publicités

Autres financements : lesquels ?

Dîners et petits déjeuners de l'ANA-INHESJ

Parmi les activités proposées par l'Association les dîners et petits déjeuners ont permis de recevoir de nombreux intervenants et d'échanger avec eux tant sur des questions d'actualité que sur des points ayant un lien avec les thèmes étudiés pour les commissions et groupes de travail de l'ANA-INHESJ. Participent régulièrement à ses rencontres la directrice de l'INHESJ, le Préfet Thierry Leleu et souvent Mario Faure le président de l'ANA-IHEDN.

Quelques photos de ces rencontres et de nouveau tous nos remerciements à nos intervenants :

Anne SOUVIRA

Commissaire divisionnaire, Chargée de mission « Cyber » au cabinet du préfet de Police de Paris

sur le thème :

“La souveraineté économique et industrielle en cybersécurité se heurte au défi des ressources humaines”



Arnaud TEYSSIER

*Historien, haut-fonctionnaire,
professeur associé à l'École normale supérieure,
président du conseil scientifique
de la Fondation Charles de Gaulle*

Sur le thème :

“La Vème République porte-t-elle bien ses 60ans »



Pierre MOREL-A-L'HUISSIER et Didier PARIS

Députés, membres de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale

Sur le thème :

“ Les fichiers mis à disposition des forces de sécurité ”



Patrice BERGOUX

Préfet et directeur général de la police nationale entre 1998 et 2002

*Conseiller des ministres de l'Intérieur Gaston Defferre, Pierre Joxe, Jean-Pierre Chevènement et Daniel Vaillant,
Directeur général de Valophis Habitat*

Sur le thème

“Sécurité enjeux et menaces”



Avec Haïm KORSIA et Monseigneur ROMANET

Voir Regards Croisés de l'ANA-INHESJ N°4



Nathalie GRIESBECK

Députée Européenne

Sur le thème

“Lutte contre le terrorisme”



Christian VIGOUROUX

Président de section au Conseil d'Etat
Président du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur
Sur le thème
“Méthodes de réflexion sur la sécurité et la justice”



François de JOUVENEL

Directeur de Futuribles
Sur le thème
Prospective - Sécurité

A Vos Agendas pour 2019

24 septembre : Dîner-Débat avec **Rami ADWAN**, ambassadeur du Liban

25 septembre : Petit déjeuner débat avec le général **William VAQUETTE**

7 octobre : Dîner-Débat avec **François MOLINS**, procureur général près la Cour de cassation

16 octobre : Petit déjeuner débat avec **Floran VADILLO**, auteur des “Enjeux numériques” Techniques d’enquête judiciaire

5 novembre : Dîner-Débat avec **Georges FENECH**, député honoraire, ancien magistrat

20 novembre : Petit déjeuner débat avec **Olivia DUFOUR**, juriste, journaliste juridique

10 décembre : Dîner-Débat avec **Ronny ABRAHAM**, juge à la Cour internationale de justice

11 décembre : Petit déjeuner débat en attente de confirmation

Prix AKROPOLIS 2018

6 mai 2019

Le prix AKROPOLIS, créé pour récompenser celui ou celle qui a travaillé et écrit sur les problématiques de la justice et de la sécurité d'une manière jugée particulièrement intéressante, est décerné chaque année par l'ANA-INHESJ sur proposition du Comité AKROPOLIS.



Le Lundi 6 mai 2019 Danièle Luccioni, présidente de l'ANA-INHESJ remettait, au Sénat, le **prix AKROPOLIS 2018** à Philippe Lobjois et Michel Olivier pour leur livre : **“La Guerre secrète”**

Après une brève introduction pour la présentation du livre et un mot des deux auteurs, elle laisse le soin à Alain Morizet, président du Comité Akropolis d'expliquer pourquoi le Comité a choisi de présenter ce livre au CA de l'ANA-INHESJ pour le Prix 2018

C'est parce qu'il traite d'un sujet trop souvent ignoré des medias et par conséquent du public, ou bien minimisé, parfois par certaines idéologies politiques que le comité de lecture Akropolis de l'ANA-INHESJ a choisi de présenter « La guerre secrète – l'islam radical dans le monde du travail » pour lui décerner le Prix 2018.



Ce livre se détache des problèmes de Daech liés au djihad militaire habituellement traités, il aborde le problème de l'islamisme sous l'angle méconnu de l'infiltration de notre économie dans ses secteurs clés.

Après avoir rappelé que la guerre économique qui se manifestait déjà à l'époque de Mahomet par des pillages, assassinats, exactions diverses et que l'on disait hérités du paganisme, fait partie du djihad, Philippe Lobjois et Michel Olivier vont étudier et analyser son développement dans le monde actuel, où elle prend de plus en plus d'ampleur au point de transformer notre société et de l'affaiblir, ce qui est le but recherché par ceux qui la pratiquent.



La stratégie de l'islam radical prend appui sur le communautarisme, la Oumma, c'est à dire la communauté de croyants que les « infidèles » sont invités à rejoindre avant tout acte hostile et sur le développement d'un islam dit « modéré » ou « soft » au début. Pour conquérir les non musulmans qui refusent de se convertir diverses méthodes peuvent être employées notamment l'affaiblissement économique de ceux qui

sont considérés comme des ennemis. Il s'agit de saper de manière rampante et subtile les valeurs essentielles de notre démocratie : laïcité, égalité entre les hommes et les femmes, liberté de conscience et liberté d'expression, plaçant les préceptes religieux au – dessus des lois de l'Etat.

Cette guerre, non violente au début, vise bien une prise de contrôle à terme du monde de l'entreprise par infiltration, prosélytisme, intimidation larvée mais réelle. Faisant profil bas avant le recrutement, les intéressés, une fois sur place, cherchent à investir peu à peu les instances de décision de l'entreprise (groupes de travail, syndicats, représentations du personnel...) Toutes les catégories de personnel sont représentées dans cette offensive, y compris les cadres de haut niveau. D'après les services de renseignement les entreprises les plus sensibles, y compris chez les petites et les moyennes, se trouvent dans les secteurs des transports, de la logistique, de l'agro alimentaire et de la sécurité.



Les auteurs montrent la prise de conscience progressive des entreprises confrontées à ce problème. Elles s'organisent en tâtonnant, développent les contacts avec les services de renseignements qui conduisent eux-mêmes des politiques de sensibilisation aux risques.

Une évolution législative et une jurisprudence se dessinent précisant les limites et restrictions aux manifestations des convictions religieuses par les salariés, affinant les notions de « nécessité du bon fonctionnement de l'entreprise » et compatibilité avec « l'exercice d'autres libertés et d'autres droits fondamentaux » prévus par la loi El Khomri de 2016 .



Ce livre, très concret et facile à lire, est bien argumenté, comportant de nombreux témoignages de cadres dirigeants d'entreprises et de syndicalistes qui relatent un terrorisme « soft » dont l'objectif, je vous cite, « n'est pas nécessairement (de) parvenir à décapiter son patron, mais plutôt de réussir à voiler sa collègue.... »

Lors du Dîner les Auditeurs présents ont pu échanger avec les Auteurs

Thème de réflexion de l'ANA-INHESJ pour 2019 – 2020

Chaque année l'ANA-INHESJ propose un thème de réflexion qui fait l'objet de rencontres, d'interviews, de petits déjeuners ou dîners débats avec des professionnels, des spécialistes, des personnalités du monde politique, économique ou religieux ... Vous retrouvez les prises de notes, les interviews dans les colonnes de l'Auditeur ou de Regards Croisés.

Cette année nous vous demandons de réagir sur le thème choisi par le CA, soit en participant nombreux aux rencontres que nous vous proposons, soit en rédigeant un article, soit en nous proposant des personnes à rencontrer, soit simplement en nous faisant parvenir vos questions. (Envoi de vos contributions à : ana@ana-inhesj.fr qui transmettra au Comité de lecture).

Plan proposé pour le thème de cette année :

“Les réseaux sociaux”

“ Enjeux de sécurité et de justice dans cet espace hyper-connecté”

Introduction

I – Définitions et quelques chiffres

II – Les acteurs (des deux côtés de l'écran)

- a) à titre individuel ou collectif
- b) à titre professionnel
- c) à titre de loisirs,...

III – Le cadre légal et réglementaire européen et international

IV – Avantages et opportunités

V - Dangers et menaces

VI - Comment optimiser les règles de sécurité et développer une culture de sécurité

VII – Quelles sont les réponses juridiques ou autres à apporter

VIII - Comment diffuser une information concrète, précises pour responsabiliser les acteurs

IX – Le respect en ligne de la vie privée - Une éthique partagée ou une censure imposée

Conclusion

Merci pour votre retour



Activités « Jeunes »

*Par Gonzague de CHANTEREAC
Président des Auditeurs des Sessions Jeunes*

Les auditeurs des sessions Jeunes de l'ANA INHESJ font leur rentrée !

L'année 2018-2019 a été marquée par d'importantes étapes de structuration, en particulier par la création d'une ANA Section permettant d'accueillir plus spécifiquement les auditeurs des sessions Jeunes, mais également avec l'élection d'Adrien LORILLER, directeur du développement d'une agence de conseil stratégique dédiée au continent africain, en remplacement de Charles-Henri LAVILLE qui a beaucoup œuvré pour l'ANA.

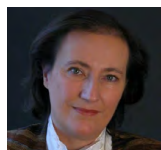
Les diverses activités se sont clôturées en point d'orgue par la soirée ciné-débat à l'Ecole militaire sur la lutte contre le terrorisme entre 1981 et 1995, en partenariat avec les Jeunes IHEDN et Sciences Po Défense et Stratégie, mais également avec la visite immersive du « Lab » de Thalès consacré à la sécurité numérique et aux technologies de demain.

L'année 2019-2020 reprend avec enthousiasme, à la fois à travers la participation des auditeurs jeunes à l'organisation des événements de l'ANA, mais également avec des activités dédiées dont la programmation se fera au cours du mois de septembre.

Cérémonie de clôture et remise des diplômes 2018 – 2019 de l'INHESJ



ANA-Section “Avenirs de femmes”



Docteur Paule Nathan

Présidente

27^{ème} Session nationale INHESJ 2016

On constate de plus en plus le développement de véritables réseaux associatifs féminins qui sont des espaces de solidarités et d'échanges. Ils permettent une meilleure visibilité des métiers, des occasions de rencontres, de soutiens professionnels et une intégration des plus jeunes. Le tissu associatif des femmes s'étoffe aussi dans tous les domaines professionnels comme dans la banque, les assurances, les médecins, les avocats... et le monde de la sécurité, de la justice et de la défense n'y échappe pas.

L'ANA-SECTION « Avenirs de Femmes » crée en avril 2019 se propose de :

- Rendre accessible à toutes un espace transversal d'échanges et de solidarité, grâce à la structure et aux auditrices de l'ANA-INHESJ dans le but d'apporter leurs contributions aux réflexions permettant de faire face aux grands défis de sécurité et de justice du XXI^e siècle dans tous les domaines.
- S'ouvrir à d'autres réseaux de femmes, privés, publics, européens et internationaux,
- Jouer un rôle d'alerte et de réflexion à la visibilité des compétences et de l'expertise des femmes, tout en mettant en avant les parcours de femmes remarquables pour inspirer les plus jeunes,
- Assurer une veille sociétale et de prévention pour alerter les pouvoirs publics.

Un petit-déjeuner de lancement de l'ANA-section « *Avenirs de femmes* » a eu lieu le jeudi 5 juin 2019. Etaient présentes des membres de l'ANA-INHESJ dont la présidente, de l'IHEDN, de Wista France, du Conseil National des Femmes Françaises (créé en 1901 apolitique et laïque), de l'Association Française des Femmes Médecins (créé en 1923), de l'ONU Femmes, de Femmes 3000, du Conseil national de la protection de l'enfance, de « Langage de Femmes », qui regroupe des femmes de cultures et de religions différentes, du Cercle Olympe de Paris et du Cercle Olympe de Bruxelles.

Après un tour de table et des échanges entre les participantes un thème consensuel a été choisi lors de la réunion : « *A quelles violences sont soumis les enfants ?* » (qui inclut les violences faites aux femmes : sujet d'actualité brûlant). Sujet qui a depuis été travaillé en ateliers avec les membres de l'ANA-INHESJ qui constituent le groupe de travail de la section Avenirs de femmes et préparent les réunions avec des personnalités.

Un premier retour sera fait vers les associations et vers tous les autres membres de l'ANA-INHESJ y compris masculins.

Bien entendu toutes les idées sont les bienvenues.

ANA-Section “Internationale”



Nour Eddine El Bouhati

membre du Conseil d'Administration de l'ANA-INHESJ

15^{ème} SNS 2012

L'ANA-INHESJ lance dès la rentrée de septembre la section internationale. En effet, cette dimension internationale est de nos jours incontournable et doit permettre le partage d'expériences menées dans différents pays confrontés à des situations et des questionnements du même ordre. L'ANA-INHESJ répond ainsi à une demande de certains Auditeurs étrangers.

Cette Section permettra de poursuivre les réflexions à l'issue de votre formation à l'INHESJ et d'être en relation avec d'autres Auditeurs de l'ANA-INHESJ issus de différents pays. L'ANA-Section donnera également la possibilité aux Auditeurs étrangers de travailler sur le thème de réflexion et de travail choisi pour l'année.

Pour tout complément d'informations sur l'ANA-SECTION Internationale, nous vous invitons à prendre contact avec Nour Eddine El Bouhati : e-mail: ne.elbouhati@pasandcie.com ou WhatsApp : + 33 613 111 930 et par courriel au secrétariat de l'ANA-INHESJ.

ANA-Section “Risques et Crises”



Bernard-Xavier Spokojny

Président

4^{ème} Session Management Stratégique de la Crise 2017

Quelqu'un disait « le 21^{ème} siècle sera religieux ou ne sera pas ». Ces propos anxiogènes annonçaient-ils une crise de Foi sans précédent ? Les titres des journaux alarmistes, les accroches du flash info, la multiplicité des médias et la rapidité de la transmission de l'information, font que le mot Crise fait partie de la vie de chacun.

En 2018, l'ANA Section Risques et Crises a été créée par l'ANA INHESJ afin de prolonger l'expérience vécue en tant qu'auditeurs au sein de l'INHESJ.

Cette année la septième session nationale « Management stratégique de la crise » va avoir la chance de travailler sur tout le spectre de la crise.

Au sein de l'ANA Section Risques et Crises nous vous proposons cette année d'échanger et de travailler sur deux aspects importants : “L'anticipation et les facteurs humains”.

Rejoignez la section Risques et Crise au sein de l'ANA INHESJ, nous avons besoin les uns des autres.

ANA-Section “30ème”



Abdelhamid Faddeoui

Président

30^{ème} Session nationale INHESJ 2018

La 30^{ème} session de l'INHESJ s'est déroulée de septembre 2018 à juin 2019 et a été clôturée avec succès.

Cette session était représentée par de multiples métiers que ce soit les forces de l'ordre, les corps d'armée, la justice, des journalistes, des avocats, de la Sécurité Privée, etc.

L'année a été très riche du fait de ces intervenants et des déplacements, et de l'excellente cohésion et implication du groupe, sans oublier l'encadrement et le personnel de l'INHESJ.

Dès mars 2019, nous avons entamé une réflexion de poursuivre ensemble et de maintenir un lien et une entraide forte entre l'ensemble des auditeurs. Pour se faire, l'ANA-INHESJ a créé l'ANA-SESSION 30^{ème} avec une adhésion de plus 92 Auditeurs. Cette ANA-SESSION nous permet de participer aux activités de l'ANA-INHESJ, et de pouvoir également faire des propositions.



Départ le 28 juin 2019

du

Général de division Damien STRIEBIG

commandant la Garde républicaine

Nous lui souhaitons beaucoup de réussites dans le cadre de ses prochaines activités et nous le remercions une nouvelle fois d'avoir accueilli plusieurs fois l'ANA-INHESJ dans le cadre de la Garde Républicaine.





Rencontre avec Christophe Soullez

Chef de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales à l'INHESJ

Les premières tentatives de mesures de la délinquance remontent à la fin du XVIIIème siècle mais il semble que les statistiques sur ce thème aient pris une ampleur considérable dans le débat public ces dernières années. Pour quelle(s) raison(s) selon vous ?

La question de la mesure de la délinquance dans le débat public n'est pas, contrairement à ce qu'on pourrait penser, un phénomène nouveau. Déjà, en 1977, lors de la publication de son rapport « Réponses à la violence », le Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte, émettait des recommandations sur l'amélioration du système statistique policier. Puis dans les années 1980 le débat a beaucoup porté sur l'augmentation de la délinquance et donc sur les données statistiques servant à illustrer cette tendance. Puis, dans tous les grands moments médiatiques (notamment lors des débats électoraux), les statistiques relatives à la « délinquance » ont souvent été mises en exergue et au cœur d'échanges parfois très polémiques.

D'une manière générale, les statistiques, et pas seulement celles portant sur la délinquance, ont pris de l'importance depuis le début des années 2000 avec la mise en place de la LOLF et des politiques de réduction de la dépense publique avec comme corollaire la création d'indicateurs d'activité ou de performance de l'administration. Le chiffre est donc devenu un élément d'évaluation. Par ailleurs, dans une société où très souvent la parole des responsables politiques est mise en cause, les chiffres sont devenus des données régulièrement mises en avant pour argumenter, justifier un propos et crédibiliser un discours. Le chiffre serait l'incarnation de la vérité et il est donc de plus en plus utilisé.

Comme dans tout sujet complexe, la simplification peut être abusive, voire trompeuse. Est-ce que c'est le cas lorsque l'on évoque le « chiffre unique » de la délinquance ?

Le chiffre unique de la délinquance n'a aucun sens. Ce qu'on appelle « la délinquance », et qui repose en fait sur l'outil statistique policier, l'état 4001, ne reflète en fait que l'activité d'enregistrement des crimes et délits par les services de police et les unités de gendarmerie. Or on sait que de nombreuses infractions sont constatées par d'autres administrations et, surtout, que le taux de report aux autorités des infractions réellement perpétrées varie fortement : de 10 % pour les violences conjugales à 80 % si on vous vole votre véhicule.

Par ailleurs l'état 4001 regroupe des infractions de gravité variable et il y a peu d'intérêt à additionner des homicides et des infractions à la chasse et à la pêche. De même cet outil regroupe des infractions avec victimes et des infractions sans victime (infractions révélées par l'action des services dont la constatation ne dépend que de l'activité des services, comme les infractions à la législation sur les stupéfiants ou à la police des étrangers). Dans un cas l'unité de compte est la victime alors que, dans le second cas, ce sont des auteurs. Y a-t-il un sens à additionner des auteurs et des victimes donc des faits avec des unités de compte différentes et des modes de constatation qui divergent.

Un chiffre unique peut aussi dissimuler des évolutions très différentes selon la nature des infractions. Ainsi, si le contentieux relatif aux vols liés aux véhicules diminue (il représente près de 40 % des crimes et délits constatés) de quelques % mais que les homicides augmentent de plus 100 %, au regard de l'importance que représente ce premier contentieux, vous ne verrez pas la hausse des homicides en additionnant le tout. Or qu'est ce qui est le plus problématique pour la société entre les deux ?

La création d'un service statistique propre au ministère de l'Intérieur a-t-il permis de recentrer l'activité de l'Observatoire sur des analyses plus fines et qualitatives des phénomènes de délinquance ?

La création d'un service statistique ministériel a en effet permis à l'ONDRP de consacrer un peu moins de temps aux questions que nous nous posons lors de la réception des données à propos de leur qualité et de leur intégrité. En

théorie, si les chiffres sont labélisés par le SSMSI, nous ne nous interrogeons plus sur leur qualité.

Toutefois, si au cours des 10 dernières années, l'ONDRP a mis en exergue un certain nombre de problèmes statistiques, il n'avait pas pour compétence de procéder à des vérifications exhaustives concernant la collecte des données. Nous pouvions donc dire que certaines données présentaient, selon nous, des problèmes et qu'il était indispensable de les interpréter avec précaution mais nous ne pouvions pas aller plus loin. Par conséquent le temps qui était consacré aux missions originelles d'un SSM était peu élevé ce qui nous a déjà permis de réaliser de nombreuses études plus qualitatives sur les phénomènes de délinquance.

Sur le plan des données administratives, les limites de l'état 4001 (géographiques, nature d'infractions, suivi d'individus, ruptures statistiques, caractéristiques individuelles des victimes ou mis en cause, etc.) incitent justement l'Observatoire à recourir à d'autres sources de données administratives, plus détaillées concernant certaines informations (bases de données de la Préfecture de Police de Paris ou gérées par les offices centraux de police judiciaire, données sur les homicides enregistrés par les instituts médico-légaux, procédures judiciaires, etc.).

Les collaborations, de plus en plus nombreuses, avec les services opérationnels permettent d'enrichir les bases statistiques et de couvrir des champs infractionnels qui ne le seraient pas par ailleurs. Elles participent à accroître les capacités de production de l'Observatoire sur certaines formes de délinquance et de criminalité apparaissant comme préoccupantes soit par l'opinion publique, soit par les pouvoirs publics : homicides, vols à main armée, viols, violences contre les fonctionnaires de police, etc. La coopération avec les services opérationnels permet également d'initier, sous forme de groupe de travail, une réflexion sur l'amélioration des dispositifs statistiques (traite des êtres humains, délinquance dans les transports, violences contre les fonctionnaires de police, etc.).

Par la richesse des informations qui peuvent être collectées auprès des services de police, des unités de gendarmerie et des institutions judiciaires, ces collaborations permettent de conduire des travaux détaillés sur des phénomènes criminels majeurs et ainsi de mieux en comprendre les mécanismes et pouvoir offrir de nouveaux outils d'analyse pour le pilotage des politiques de sécurité.

Nous avons ainsi fait beaucoup de progrès en matière d'interprétation des données administratives mais aussi quant à l'exploitation de données qui n'étaient pas utilisées jusqu'à maintenant. Il faut souligner ici l'ouverture et la transparence des deux directions générales, police et gendarmerie, qui nous donnent accès à de multiples informations.

Quelles sont justement, aujourd'hui, les priorités de l'ONDRP ?

Parallèlement à son activité de diffusion et de commentaires des statistiques administratives, l'ONDRP entend enrichir ses productions de travaux d'analyse et d'expertise, davantage orientés vers l'explication des phénomènes criminels observés. Cet objectif nécessite de pouvoir enrichir et croiser les sources informationnelles, afin de conduire des analyses plus complexes ayant vocation à alimenter la connaissance des phénomènes de délinquance et de criminalité au sens large. Il s'agit notamment de confronter les données collectées et traitées aux théories criminologiques développées notamment dans les pays anglo-saxons afin de mieux comprendre le fait criminel et de proposer des pistes de réflexion sur l'amélioration des politiques ou des dispositifs de prévention.

Depuis le déploiement des nouveaux logiciels de rédaction des procédures, en 2012 au sein de la gendarmerie nationale et, en 2013/2014 au sein de la police nationale, de nouvelles bases de données ont pu être constituées par le SSM-si. Dans ce contexte, l'ONDRP entend mieux exploiter ces nouvelles bases et tester les possibilités de dépasser les fortes contraintes imposées actuellement par l'état 4001.

Pour apprécier la délinquance dans sa complexité, il s'agit de la replacer dans une perspective longue et globale. Pensez-vous que cela passe par la mise en place d'un système d'information intégré retraçant toute la chaîne pénale ? Quelles sont les principales difficultés de la mise en place d'un tel système unifié ?

Il est clair que l'un des enjeux les plus importants est de pouvoir disposer, à terme, d'une traçabilité des procédures entre les services de police et les unités de gendarmerie et le ministère de la Justice (poursuites, condamnations et exécutions des peines). Il est indispensable de pouvoir réaliser des analyses sur le parcours et les trajectoires des personnes mises en cause de leur interpellation à l'exécution de leur peine si elles ont été poursuivies et condamnées.

Jusqu'à maintenant la principale difficulté résidait en une absence de compatibilité entre les systèmes d'information police et ceux du ministère de la Justice. Les systèmes n'étaient pas connectés et les nomenclatures utilisées n'étaient

ni identiques ni compatibles. Aujourd'hui les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie utilisent les codes de la nomenclature judiciaire (NATINF) et les deux fichiers, Traitement des Antécédents Judiciaires (TAJ) du côté police, et CASSIOPEE du côté justice, devraient être connectés. Mais faut-il encore une forte volonté politique pour qu'un tel système intégré voie enfin le jour.

Dernière question pour replacer les choses dans le contexte international, les États-Unis et la Grande Bretagne sont précurseurs dans le domaine de la mesure de la délinquance, même si ces pays ne sont pas épargnés non plus par les problèmes liés à leur source. Pensez-vous que la France ait comblé une partie de son retard en la matière ces dernières années ?

Vous avez raison de préciser que ces pays ne sont pas épargnés par le débat sur les statistiques de la délinquance puisqu'il y a plusieurs années, en Grande Bretagne, l'autorité de la statistique a retiré son label aux statistiques administratives policières.

Je pense toutefois que la France a rattrapé une partie de son retard en se dotant notamment de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » réalisée annuellement avec l'INSEE depuis 2007. Cette enquête, très riche, (qui existe depuis 1970 aux Etats-Unis et 1980 en Grande Bretagne), nous permet de disposer de deux sources distinctes d'analyse des phénomènes de délinquance. Ce sont deux sources complémentaires. Mais, surtout, l'enquête CVS fournit de très nombreuses informations qualitatives sur le profil des victimes, le taux de plainte, le sentiment d'insécurité, etc. Elle permet de répondre à de nombreuses questions pour lesquelles les données n'existent pas (encore) dans les statistiques administratives.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » est un dispositif contribuant aux politiques publiques de sécurité et répondant à l'expression de la demande sociale et politique visant à mieux connaître les phénomènes criminels et les évolutions de certaines formes de délinquance. Mesurant simultanément l'évolution de la victimation et du sentiment d'insécurité, elle éclaire de surcroît sur le décalage qui peut exister, voire se creuser, entre délinquance vécue et délinquance ressentie.

Toutefois, l'acquis incontesté que représente l'enquête annuelle de victimation reste cependant fragile au regard des contraintes budgétaires et d'une tendance naturelle à ne faire reposer l'analyse, la connaissance et la communication des phénomènes criminels que sur les seules données collectées par les administrations.

C'est ainsi que nous avons appris l'an dernier que l'INSEE se retirait du projet et qu'à partir de 2022 cette enquête ne pourra plus être réalisée par leurs soins. Il va donc falloir essayer de trouver un autre dispositif. Mais il sera sûrement moins performant et cela va surtout créer des ruptures dans un dispositif qui était stable et qui a démontré son utilité.

Je reste convaincu que la remise en cause de l'enquête, outre un retour de 15 ans en arrière, serait de nature préjudiciable au regard de la nécessaire connaissance des évolutions des différentes atteintes qui touchent nos concitoyens et ce, dans une période où l'opinion publique (y compris les pouvoirs publics) exige d'être informée le plus précisément possible de l'état de la criminalité et de l'évolution des menaces dans un contexte de transparence accrue.

Christophe SOULLEZ,

Enseigne aussi à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale et à l'Ecole nationale supérieure de la police.

Est l'auteur de nombreux ouvrages sur la sécurité. Les deux derniers : « La criminologie pour les Nuls » (First) et « Le renseignement » (Eyrolles).

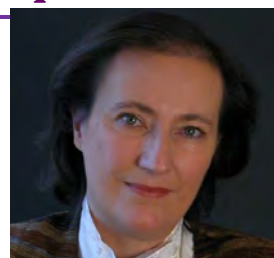
Histoire de la femme et du mouvement olympique

Docteur Paule Nathan*

Médecin du sport, nutritionniste, endocrinologue.

27^{ème} session nationale INHESJ

Présidente ANA-Section : Avenirs des femmes

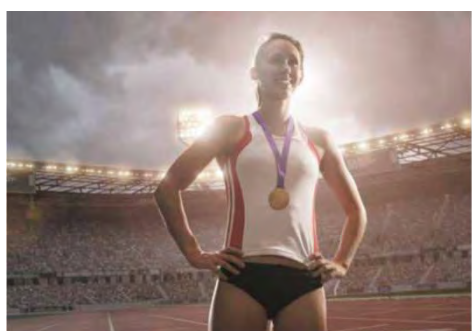


La première participation officielle des femmes aux Jeux olympiques date de 1912. Elles représentaient 2% des athlètes et ne pouvaient participer qu'à deux disciplines. Il faudra attendre 2007, soit le XXI^e siècle pour que « la Charte olympique rende obligatoire la présence des femmes dans tout sport ». La parité devrait être atteinte en 2020. Mais l'intégration de la femme dans les institutions du mouvement olympique reste trop modeste.

LA LENTE CONQUÊTE DE L'OLYMPISME PAR LES FEMMES (1)

Un début difficile

N'ayant pas leur place dans le modèle antique des jeux que Pierre de Coubertin avait voulu recréer, les femmes ont été exclues des premiers Jeux olympiques (JO). **Ainsi, les premiers JO d'Athènes, en 1896, se sont ouverts sans les femmes, le baron Pierre de Coubertin s'étant opposé à toute participation féminine.** Il n'était pourtant pas spécialement misogyne, mais il épousait les convictions majoritaires de son temps en ce qui concerne la place de la femme dans la société. « *Le rôle de la femme reste ce qu'il a toujours été : elle est avant tout la compagne de l'homme, la future mère de famille, et doit être élevée en vue de cet avenir immuable* », écrit-il en 1901. Pour lui, les JO constituent « *l'exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle avec [...] l'applaudissement féminin pour récompense* » (1912). Beaucoup de préjugés étaient aussi associés au sport féminin, comme une transformation peu esthétique de la silhouette, car trop musclée, une perte de la féminité, une atteinte à la fertilité... Mais en 1900, quatre ans après la première édition, malgré la réticence de Pierre de Coubertin, les femmes sont néanmoins présentes aux compétitions de golf et de tennis dans le cadre de l'exposition universelle de Paris.



Le combat des femmes (2)

Comme le Comité international olympique (CIO) ouvre trop timidement les jeux à la participation des femmes, **elles organisent leurs propres rencontres sportives internationales.** Le mouvement sportif féminin se fédère grâce à Alice Milliat, championne d'aviron après la Première Guerre mondiale. En décembre 1917 est créée la Fédération des sociétés féminines sportives de France et Alice Milliat en devient la présidente. Devant le refus du Baron de Coubertin d'inclure des épreuves féminines d'athlétisme au JO

d'Anvers en 1920, elle organise en 1921 les premiers jeux mondiaux féminins d'athlétisme à Monte-Carlo. Rapidement, cette même année, est créée la Fédération sportive féminine internationale (FSFI), dont Alice Milliat en assurera la présidence. La même année, elle organise les "Championnats olympiques féminins" à Paris au stade Pershing situé dans le bois de Vincennes. Cette manifestation est un succès, mais Alice Milliat doit abandonner l'utilisation du qualificatif "olympique". En 1926, les "Jeux mondiaux féminins" présidés par le prince Gustave-Adolphe de Suède ont un grand succès. Le CIO s'incline et introduit cinq épreuves féminines d'athlétisme aux JO d'Amsterdam en 1928. La participation féminine devenant pérenne aux JO de Prague en 1930, de Londres en 1934,

Los Angeles en 1932, puis Berlin en 1936, Alice Milliat prononce la dissolution de la FSFI. Le combat était gagné.

Une participation croissante jusqu'à la parité

Depuis les jeux d'Anvers en 1920, la progression de la participation de la femme s'est accrue régulièrement, puisque les femmes ont représenté 13 % des participants aux JO de Tokyo en 1964, 23 % à Los Angeles en 1984, 44 % à Londres en 2012 (Tab. 1 et 2).

Tableau 1 - Participation féminine aux Jeux olympiques d'hiver (CIO) (3).

Année	Sports	Épreuves féminines*	Nb. total d'épreuves	% d'épreuves féminines	Participant	% de participant
1924	1	2	16	12,5	11	4,3
1928	1	2	14	14,3	26	5,6
1932	1	2	14	14,3	21	8,3
1936	2	3	17	17,6	80	12,0
1948	2	5	22	22,7	77	11,5
1952	2	6	22	27,3	109	15,7
1956	2	7	24	29,2	134	17,0
1960	2	11	27	40,7	144	21,5
1964	3	14	34	41,2	199	18,3
1968	3	14	35	40,0	211	18,2
1972	3	14	35	40,0	205	20,5
1976	3	15	37	40,5	231	20,6
1980	3	15	38	39,5	232	21,7
1984	3	16	39	41,0	274	21,5
1988	3	19	46	41,3	301	21,2
1992	4	26	57	45,6	488	27,1
1994	4	28	61	45,9	522	30,0
1998	6	32	68	47,1	787	36,2
2002	7	37	78	47,4	886	36,9
2006	7	40	84	47,6	960	38,2
2010	7	41	86	47,7	1 044	40,7
2014	7	49	98	50,0	1 121	40,3

*épreuves mixtes incluses

La parité est promise pour 2020

Le CIO a inscrit la parité à l'agenda olympique 2020. La recommandation 11 de celui-ci préconise de « favoriser l'égalité des sexes ». Le CIO œuvrera avec les fédérations internationales afin de parvenir à une participation féminine de 50 % aux Jeux olympiques et pour stimuler la participation des femmes et leur présence dans le sport en créant davantage d'occasions de participation aux Jeux olympiques. • Le CIO encouragera l'inclusion d'épreuves par équipes mixtes ».

UN ACCÈS AUX DISCIPLINES QUI PROGRESSIVEMENT A CONCERNÉ TOUS LES SPORTS

En 1900, lors de la première participation des femmes aux olympiades, seules deux disciplines étaient strictement féminines, le golf et le tennis. Progressivement, la participation des femmes s'est accrue et, depuis 2007, la charte olympique rend obligatoire leur présence dans tout

sport ; un engagement renforcé en 2015. En 2012, lors des jeux de Londres, avec l'introduction de la boxe féminine, la participation des femmes a été dans toutes les disciplines. Depuis 1991, tout sport qui souhaite être inclus au programme des JO doit obligatoirement comporter des épreuves féminines.

LES FEMMES DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES ET ADMINISTRATIVES. PEUT MIEUX FAIRE

S'il la parité de la participation des femmes aux JO est obtenue, elle est loin d'être effective pour leur place dans les structures administratives du sport.

1981, deux femmes au CIO

L'ouverture du mouvement olympique aux femmes a réellement été initiée par Juan Antonio Samaranch en intégrant en 1981 deux femmes au CIO : Flor Isava-Fonseca (Venezuela) et Pirjo Häggman (Finlande). Le CIO était jusqu'alors exclusivement masculin.

1995, groupe de travail "Femme et sport"

Dès 1995 est créé un groupe de travail spécifique, qui devient en mars 2004 la commission Femme et sport du Comité, organe consultatif, dont le rôle est de conseiller la commission exécutive sur la politique à mener afin d'accroître la participation féminine dans le sport à tous les niveaux.

1996, première Conférence mondiale sur la femme et le sport

La Charte olympique est amendée afin de contenir, pour la première fois de son histoire, une référence explicite à la nécessité d'œuvrer dans ce domaine. « *Le rôle du CIO est d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes* » (Charte olympique, état en vigueur au 18.07.1996, Règle 2, paragraphe 7). En 1996, la première Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport a lieu à Lausanne en Suisse. Plusieurs recommandations y sont formulées, notamment « *que les FI et les CNO créent des comités spéciaux ou des groupes de travail composés d'au moins 10 % de femmes afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action en vue de promouvoir le rôle des femmes dans le sport* ».

1997, première vice-présidence féminine

Anita L. De Frantz est élue vice-présidente du CIO. C'est la première femme à occuper cette fonction.

2000, trophées du CIO "Femme et Sport"

À l'occasion de la deuxième Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport organisée à Paris, en France, la résolution suivante est adoptée : « *Le mouvement olympique doit réserver aux femmes, pour fin 2005, au moins 20 % des postes dans toutes ses structures ayant un pouvoir de décision* ». Les Trophées du CIO "Femme et Sport" sont décernés pour la première fois. Ils sont destinés à promouvoir et récompenser l'action des femmes dans le sport.

2012, nouvelles recommandations

La cinquième Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport émet les deux recommandations suivantes : « *Le CIO devrait réexaminer le nombre minimum de femmes occupant des postes dirigeants qu'il a fixé pour ses composantes, et établir un mécanisme visant à s'assurer que ce quota est respecté*»; «*le CIO devrait établir des partenariats plus étroits avec l'Organisation des Nations unies et ses agences, notamment ONU Femmes, et participer aux activités de la Commission des Nations unies sur la condition de la femme afin de développer son propre programme sur la parité hommes/femmes* ». Pour encourager l'égalité des sexes et promouvoir l'autonomisation des femmes par le sport, le CIO signe un protocole d'accord avec l'ONU Femmes. Nawal El Moutawakel est élue vice-présidente du CIO. C'est aussi la première femme à présider une commission d'évaluation. Claudia Bokel est élue présidente de la commission des athlètes (et membre de la commission exécutive du CIO). Angela Ruggiero est nommée présidente de la commission de coordination des JO de la jeunesse d'hiver de Lillehammer.

2013, 4 femmes à la commission exécutive

Pour la première fois, quatre femmes, soit 26,6 % des membres, siègent à la commission exécutive du CIO.

2018, projet d'analyse sur l'égalité des sexes

Le projet d'analyse du CIO sur l'égalité des sexes avec 25 recommandations publiées en mars 2018 est un résultat tangible de l'engagement pris par le CIO (4).

RATTRAPER L'INÉGALITÉ MÉDIATIQUE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Alors que les regards de millions de téléspectateurs vont se tourner vers les Jeux olympiques et paralympiques de Pyeongchang, le 13 février 2018, l'Unesco a célébré la Journée mondiale de la radio (JMR) sur le thème de la radio et du sport. À cette occasion, la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay, interpelle les médias pour une couverture médiatique plus équitable des athlètes féminines. « *Aujourd'hui, à peine 4 % de la couverture sportive sont dédiés au sport pratiqué par les femmes. Par ailleurs, seulement 12% des informations sportives sont présentées par des femmes.* » Un mois plus tard en avril 2018, le CIO s'est engagé dans sa douzième recommandation concernant la représentation équilibrée des deux sexes dans les médias: «*Le CIO exigera que son administration établisse des principes et directives pour une représentation juste et égale des deux sexes dans toutes ses formes de communication*».

DES INTERROGATIONS EN CE DÉBUT DU XXI^e SIÈCLE

Si la lente conquête de l'olympisme par les femmes s'est déroulée tout au long du XX^e siècle, sorte de conquête de l'égalité et d'émancipation, ce début du XXI^e siècle pose problème, car certains pays refusent la participation des femmes, voire la conditionne à des diktats vestimentaires. En effet, la Charte olympique interdit toute démonstration religieuse, mais **les dirigeants du CIO semblent vouloir favoriser la participation des femmes de tous les pays**. Le président Jacques Rogge, concernant la polémique du hijab porté par la judokate saoudienne, a fait remarquer : « *Cette participation peut être vue comme le signe d'une évolution encourageante. Avec ces athlètes saoudiennes qui rejoignent leurs consœurs du Qatar et de Brunei, à Londres, tous les comités olympiques nationaux auront ainsi envoyé des femmes aux Jeux olympiques* ». Cette situation est inconfortable pour le CIO et est dénoncée par les mouvements féministes occidentaux, en particulier la Ligue du droit international des femmes (LDIF) (1). Le cas du beach-volley permet de mieux comprendre les problèmes et les enjeux. Ce sport véhicule une image des plus sexy, les joueuses devaient porter des bikinis, qui mettaient très en valeur leur corps. C'est la Fédération internationale de volley-ball qui obligeait les joueuses à porter un bikini. La largeur maximale du short était limitée à 7 cm. Pour inciter et permettre à de nouveaux pays d'intégrer les JO, tout en se conformant à leurs règles culturelles et religieuses, la Fédération de beach-volley féminin a autorisé les joueuses à porter un short plus long et un tee-shirt. Pour l'instant, le CIO laisse les différentes fédérations sportives trancher. Plusieurs fédérations ont tranché dans le sens d'une autorisation de jouer voilées, comme la fédération internationale de basket, de football, de judo, de karaté... C'est une nouvelle réglementation qui montre l'évolution de la place du signe religieux dans le sport. Elle ne concerne pas seulement le port du voile pour les musulmanes, mais aussi la kippa pour les juifs ou le turban pour les sikhs. Mais la sécurité reste prioritaire, puisque les joueurs ne doivent cacher aucune partie du visage et l'accessoire ne doit comporter aucun élément de fermeture autour du visage et du cou.

FEMMES ET SPORTS : UN ENGAGEMENT POUR « PLUS DE FEMMES POUR PLUS DE SPORTS »

Initié par deux associations féminines, le Conseil national des femmes françaises (CNFF) et Femmes 3000, le collectif Femmes et sport a lancé une grande initiative le 24 janvier 2018, lors de son colloque sous le haut patronage du ministère des sports. La ministre des sports Laura Flessel a fait une intervention en ce sens : augmenter la pratique sportive féminine, lui donner plus d'accessibilité, de visibilité à tous les niveaux pour assurer plus de santé, de partage, de transmissions de valeurs humaines universelles, des valeurs olympiques, ce qui renforce l'action du CIO. Pour notre part, médecins du sport, il va falloir augmenter notre expertise : mettre en avant la spécificité des pathologies féminines sportives pour mieux les dépister et les traiter.

Article paru dans la revue

« Médecins du sport n°134 - Mai 2019 ».
Editeur « Expressions Santé ».
www.lamedecinedusport.com

MOTS-CLÉS

Jeux olympiques, Femmes, Parité, Sport, Égalité

Bibliographie

1. Ministère de l'éducation nationale. Les Jeux olympiques : des enjeux multiples. Les femmes aux Jeux olympiques. La lente conquête de l'olympisme. [réseau canopé.fr](http://reseau.canope.fr), consulté le 15 Mai 2018.
2. Lagrue P. Jeux olympiques - Les femmes et les Jeux. Encyclopædia Universalis. www.universalis.fr, consulté le 12 mai 2018.
3. Les femmes dans le Mouvement olympique. Feuille d'information du CIO. 15 juin 2016.
4. Projet d'analyse du CIO sur la question de l'égalité des sexes. Comité international olympique. www.olympic.org.

Les réservistes citoyens de défense et de sécurité



Jean-Pierre Fontaine avec le Général Philippe OTT

Jean Pierre Fontaine

*Lieutenant-colonel de la réserve citoyenne
de la gendarmerie nationale (Région Auvergne Rhône-Alpes)
Auditeur de la 8^{ème} session nationale de l'IHESI*

UNE RESERVE MILITAIRE TROP PEU CONNUE

La réserve militaire¹ a pour objet de renforcer les capacités des forces armées, d'entretenir l'esprit et la culture de défense et de contribuer au maintien du lien entre la nation et ses forces armées. Elle comprend :

La réserve opérationnelle

est composée d'une réserve opérationnelle de premier niveau (RO1), regroupant les citoyens Français volontaires, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire et d'une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) constituée de tous les ex-militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ des forces armées. Depuis le 13 octobre 2016, tous les réservistes opérationnels de premier niveau (RO1) font partie de la garde nationale.

et

La réserve citoyenne de défense et de sécurité

est constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale. Son rôle principal est de diffuser l'esprit de Défense et de contribuer au renforcement du lien entre les armées et la société civile. Les réservistes citoyens de défense et de sécurité, n'ayant pas vocation à porter une arme, ne font pas partie de la garde nationale.

La Garde nationale instituée par deux textes : le décret du 13 octobre 2016 qui regroupe l'ensemble des réservistes, et l'arrêté du 27 mars 2016 concernant son organisation, dont La générale de Gendarmerie, Anne FOUGERAT assure le commandement.

La Garde nationale

est composée des réservistes opérationnels du ministère des Armées (armées, directions et services) et du ministère de l'Intérieur (Gendarmerie nationale et Police nationale).

La Garde nationale fédère les réserves et donne du sens à cet engagement citoyen fort. Le secrétariat général de la Garde nationale agit pour mettre en œuvre les décisions des ministres de l'Intérieur et des Armées au travers d'actions de communication, de partenariats avec les entreprises, les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Actuellement, la Garde nationale rassemble plus de 75 000 volontaires de tous niveaux de qualification et de grades qui ont en commun une volonté de servir en parallèle de leurs activités du quotidien. Le ministère des Armées compte aujourd'hui plus de 37 000 réservistes dont 3 500 sont employés quotidiennement. Propos recueillis par l'aspirant Mélissa Genua Site du ministère des armées

La directive du 4 octobre 2013 publiée au bulletin officiel des armées, définit les enjeux, le rôle, les activités des réservistes citoyens et en précise l'organisation au niveau départemental, régional, zonal et central.

Collaborateurs bénévoles du service public, ils ne peuvent exercer d'activité opérationnelle ni de

¹ **La réserve militaire** a été mise en place par la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 « portant organisation de la réserve militaire et du service de défense », modifiée par la loi n° 2006-449 du 18 avril 2006, et l'arrêté du 10 mars 2008 relatif aux modalités d'accès à la réserve citoyenne

commandement. Ils ne portent pas d'uniforme, à l'exception notamment, des réservistes citoyens de défense et de sécurité de la Marine, mais portent un insigne de grade. En effet **un grade honorifique** leur est attribué lors de la cérémonie d'agrément et de remise de diplôme et d'insigne, à partir de critères en lien avec leurs responsabilités professionnelles, formation, qualifications, expérience militaire.

- **Ils peuvent bénéficier d'une promotion de grade** au moment du renouvellement de leur engagement, en fonction de leur manière de servir et de leurs activités.

- **Ils participent aux actions destinées à promouvoir les questions de défense vers la société civile** (actions de communication et de relations publiques), à la diffusion de l'esprit de défense (et de sécurité intérieure) par exemple dans le cadre de l'enseignement de défense au sein de l'éducation nationale ou d'instituts spécialisés dédiés tels l'IHEDN ou l'INHESJ, ou pour des actions de sensibilisation, d'information, de communication et de formation dans le domaine de la citoyenneté, de l'intelligence économique....

- **Ils peuvent également soutenir des actions de « résilience ».** Ils peuvent aussi mettre leur expertise au profit de la force armée dont ils relèvent (participation à des études, réflexions, cyber-défense...), et servir de relai pour faciliter la reconversion de militaires. Ils bénéficient de formations, de documentations, de visites d'unités ; ils sont invités aux cérémonies de prise de commandement, de prises d'armes, participent aux cérémonies patriotiques à une place attribuée par l'autorité organisatrice.

Dans la Gendarmerie nationale, l'organisation, l'animation des réservistes a été confiée par le général d'armée Richard LIZUREY, directeur Général, au général Olivier KIM, commandant et délégué aux réserves de la gendarmerie et Secrétaire Général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité, successeur de la Générale Anne FOUGERAT actuellement secrétaire générale de la garde nationale, comme indiqué supra.

Les travaux et projets conduits au sein du commandement des deux réserves (opérationnelle et citoyenne de défense et de sécurité) ont abouti en particulier à :

- **la désignation d'officiers supérieurs comme référents associés aux conseillers réserve dans chaque formation administrative** (groupement départemental),
- **l'élaboration de la « charte du réserviste opérationnel et citoyen de la gendarmerie »,**
- **la réalisation de la publication « Le ROC », journal du Réserviste Opérationnel et Citoyen**
- **la préparation d'une circulaire assurant l'organisation de la coordination et de l'animation des 1400 réservistes citoyens et des 58000 réservistes opérationnels.**

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, les réservistes citoyens de défense et de sécurité des quatre départements de l'ex région Auvergne (Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Haute-Loire) relèvent du Général Philippe OTT adjoint au Général commandant la région et commandant du groupement du Puy-de-Dôme, assisté du Colonel commandant en second et du colonel Conseiller aux réserves.

Cet article rapide aura peut-être suscité parmi les Auditeurs de l'ANA-INHESJ des idées et projets de candidatures pour rejoindre les réservistes citoyens de défense et de sécurité d'une des trois armes ou de la Gendarmerie nationale.

Les conditions et procédures à suivre pour intégrer, figurent sur les divers sites concernés de l'Armée de terre, Marine, Air, Gendarmerie nationale...

CHARTRE DU RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL ET CITOYEN DE LA GENDARMERIE

La réserve opérationnelle et citoyenne de la gendarmerie est composée de volontaires, hommes et femmes, issus de la société civile qui ont décidé de s'engager au sein de la gendarmerie nationale pour mieux protéger leurs concitoyens, l'Etat-nation, et les espaces face à la délinquance, à la criminalité et au terrorisme.
Les réservistes opérationnels et citoyens adhèrent à la présente charte.

1- Comme les gendarmes d'active, aux lois et règlements, je me conformerai et le commandement militaire, je respecterai. 2- A la déontologie du gendarme, je m'attacherai et de mon statut de réserviste, un usage approprié, respectueux et digne je ferai. 3- Au devoir de réserve et de discrétion, je veillerai et les informations liées au service de la gendarmerie, je protégerai. 4- Pour la protection de mon Pays, de la Nation et de la Patrie, sans compter, je m'engagerai.	5- Ma tenue et mes insignes, je respecterai et en service comme hors service, à l'image que je donne, je m'attacherai. 6- A la préparation de ma mission et à la stricte neutralité dans son accomplissement, je veillerai. 7- Le public comme tout individu, je respecterai. 8- Aurayonnement de la gendarmerie, je contribuerai et aux côtés des responsables économiques, politiques et sociaux, le lien Armées-Nation, je renforcerai. 9- Avec nos partenaires militaires, administratifs et judiciaires, pour l'intérêt général et le bien du service, je servirai.
---	---

De mon engagement et du sentiment du devoir accompli, une grande satisfaction, je retirerai.

Grade(R-RC)-Nom-prénom-date-signature



L'actualité du dernier semestre

par **Christian FREMAUX**

Président d'Honneur de l'ANA-INHESJ

Avocat Honoraire et Élu Local

Prolégomènes sur la période 2019-2020 : faudra-t-il en rire ou en pleurer ?

Les élections européennes quelles que soient les résultats ne bouleversent pas par tradition le paysage politique et ne règlent ni les questions majeures qui se posent à l'Europe sur la règle du 3%, les frontières ou la défense européenne par exemple ou sur la gouvernance ni sur les problèmes internes des pays membres.

Mais il y a parfois des surprises. Ce fut le cas le 26 mai dernier en France. La droite républicaine et les sociaux-démocrates ont été laminés. « La république en marche » qui voulait être première pour faire barrage au rassemblement national a fini quasi ex-aequo avec ce dernier, mais quand même deuxième ce qui en France quand l'équipe a bien joué, transforme l'échec en victoire. Le président a annoncé diverses mesures sociales d'un montant de l'ordre de quelques 17 milliards d'euros que les 45% de contribuables qui paient l'impôt sur le revenu vont régler forcément sous une forme ou une autre. Dans les mois qui viennent on appréciera ce que le gouvernement a décidé réellement. 2019 va donc voir poursuivre son train de réformes qui ne devra pas être de sénateur.

On attaquera ensuite l'année 2020 celle des élections municipales qui peuvent provoquer elles, un grand chambardement.

On verra ce qu'il en sera de la recomposition politique sans oublier que le maire n'a qu'un seul parti : son village ou sa ville et pour seuls électeurs qui le jugent à titre personnel pour son action concrète avec son étiquette politique ou sans : les administrés. Des conseillers municipaux et maires actuellement élus ont l'intention de déposer leurs écharpes, lassés de se battre avec des moyens qui baissent sans cesse, sans une vraie considération de leurs concitoyens qui critiquent toute décision et sans reconnaissance du pouvoir exécutif même si Monsieur Macron les a beaucoup fréquentés dans le grand débat national. Les gilets jaunes prendront-ils leurs responsabilités en étant candidats aux municipales et les jeunes se lanceront-ils car l'avenir leur appartient ? En attendant je vais tenter de faire court pour dresser l'état des lieux de la sécurité et de la justice dans les premiers mois de 2019 et parler des problématiques qui seront encore présentes en 2020.

Le jaune à tous les étages a pâli, ou le match ordre public et désordre social

La fièvre du samedi soir était une chanson de l'ancien monde de John Travolta, mais personnellement je ne peux m'habituer - ce qui est renoncer à agir - à la violence physique, aux destructions de biens publics comme privés qui ont accompagné les actes successifs des gilets jaunes. Je ne sais pas si l'on peut qualifier de revendications sociales justifiées ce qui a entraîné outre les destructions de biens et la faillite de commerces plusieurs morts même par accidents, des milliers de blessés parfois graves tant chez les manifestants que dans les rangs des forces de l'ordre (qui sont des victimes comme les autres) et qui a provoqué un climat de quasi guérilla urbaine au service d'exigences hétéroclites. Des questions parfois dites légitimes ont été posées. Ce qui compte ce n'est la question mais la réponse politique et la réalisation concrète. Le gouvernement a répondu et les urnes européennes ont parlé : le score de ceux qui se réclamaient des gilets jaunes est infinitésimal ce qui pour autant ne clôt pas les débats qui peuvent continuer dans un cadre apaisé. Il y a eu un match entre l'ordre public et le désordre social.

La sécurité n'est qu'un moyen d'assurer les libertés dont celle de manifester et de protéger les citoyens. Elle n'est pas une fin en soi, un objectif à atteindre. Sauf erreur de ma part il y a eu peu de questions sur la sécurité et la justice dans le grand débat national excepté ce qui concerne les violences : qui est l'agresseur et qui est l'agressé ? Que doivent faire l'Etat et les forces de l'ordre face à des formes de violences inédites en matière de revendications sociales ? Les gilets jaunes et ceux qui les soutiennent politiques ou non posent comme postulat que les policiers et les gendarmes en uniforme avec armes et désormais caméras, chevaux ou blindés sont en soi de la provocation, et le fait qu'ils se défendent alors qu'ils seraient les agresseurs avec des armes dangereuses et une tactique insupportable serait une circonstance aggravante. La liberté de manifester ne peut se transformer en une interdiction générale au prétexte qu'il y aurait des débordements. Mais comment concilier des libertés fondamentales dont celle de vivre en paix, dans la tranquillité pour exercer son travail ou simplement avoir le droit de flâner sans risquer d'être attaqués ou blessés par des agités ? Que dit la loi à ce jour ?

Liberté de manifester et maintien de l'ordre : article de Pierre Steimetz²

Monsieur Steimetz a exercé de hautes responsabilités et demande à ce qu'on s'appuie sur les fondamentaux. La liberté de manifester découle de l'article 10 de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. Elle n'est cependant pas absolue. Elle est circonscrite par la réglementation (déclaration) et son objet même. Monsieur Steimetz rappelle que « la liberté d'exprimer ses opinions n'est pas celle de brûler des voitures, briser des vitrines, ni de lancer des pavés ou des cocktails molotov... ». Elle l'est aussi par le respect dû aux droits d'autrui, de propriété, de travailler... Pour la garantie des droits il est fait appel à « la force publique » qui a le monopole de la « violence légitime ». Mais il ne faut pas tout confondre : en droit nous ne sommes pas pendant la manifestation dans le cadre de la notion de légitime défense avec un agresseur et un agressé sauf en marge ou après la manifestation pour des cas individuels qui cherchent l'affrontement. Les juges (judiciaires) apprécieront s'il y a eu des « accidents » ou « incidents » ou des fautes qui doivent être sanctionnées, et si les règles d'emploi ont été respectées. Mais c'est sur l'armement que la querelle est vive.

Le conseil d'Etat milieu février a rejeté la demande d'interdiction de l'utilisation du flash-ball, L.B.D. 40. Ce n'est pas pour autant qu'il a approuvé son emploi sans conditions et précautions, et qu'il couvre toutes conséquences physiques, blessures graves ou non. Déjà d'autres plaintes et saisines ont eu lieu. Il en est de même pour les grenades d'encerclement.

Rien pas même un maintien de l'ordre pourtant nécessaire ne justifie des blessés graves entre protagonistes. Mais il faut aussi que les manifestants y mettent du leur.

Notre ami Alain Bauer auditeur, criminologue et éminent spécialiste de la sécurité a estimé que « concernant le maintien de l'ordre l'armement était inadapté, utilisé par des policiers non formés, et que la tactique élaborée au niveau supérieur n'était pas adaptée à des manifestants atypiques plutôt pacifistes en dehors des casseurs patentés ».

Et c'est récurrent : la justice est saisie depuis 2011.

Il y a eu une plainte pénale d'associations pour « technique de maintien de l'ordre privative de liberté échappant à toute légalité (sic) ». Après des années d'instruction le parquet a pris un réquisitoire définitif aux fins de non -lieu en fondant sa décision sur l'arrêt Austin de la cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg du 15 mars 2012 concernant l'usage du « kettling » (qui vise à tendre une nasse pour encercler et

bloquer des manifestants pendant des heures).

De même des juges d'instruction lyonnais ont rendu en février 2017 une ordonnance de non -lieu en jugeant que « le piégeage de la place Bellecour transformée en nasse de 12 à 14 heures n'apparaissait pas illégitime ».

Le 10 janvier 2019 le défenseur des droits, Monsieur Jacques Toubon, ancien garde des sceaux qui à l'époque garantissait l'application stricte de la loi avait préconisé l'interdiction des armes intermédiaires qui sont dangereuses comme les L.B.D. pour le maintien de l'ordre ou les grenades. Il avait suggéré que l'on revienne à une doctrine qui comporte le renseignement, la communication (que les policiers parlent avec les manifestants) et l'accompagnement. On est d'accord mais il faut un effort de la partie adverse. Dans son rapport annuel de mars 2019 Monsieur Toubon a persisté et signé en dénonçant le « renforcement de la répression » en France.

Le 14 février 2019 le parlement européen y est allé aussi de sa recommandation, en publiant une résolution non contraignante juridiquement dénonçant le recours « disproportionné » à la force contre les manifestants. Madame Bachelet haut(e) commissaire aux droits de l'homme de l'Onu a demandé de la modération. Le conseil de l'Europe a recommandé de ne plus utiliser les L.B.D. On réfléchit à une nouvelle doctrine de maintien de l'ordre. Il appartient au législateur de prendre éventuellement les lois qui s'imposeraient. Les forces de l'ordre sont républicaines et agissent avec les moyens de droit et matériels que les parlementaires autorisent.

La liberté de manifester n'est pas par nature supérieure à celle de la sûreté avec la sécurité. Dans le match ordre public/ordre social ou sociétal il ne peut y avoir de vainqueur. Être membre du peuple ne procure aucun avantage ou droit spécifique puisque nous le sommes tous.

Le grand débat national a-t-il porté sur la sécurité et la justice ?

Ce ne furent pas les préoccupations principales puisque il y a eu très peu de revendications sur les cahiers de doléances concernant la sécurité et la justice. Le président s'est transformé en super animateur itinérant, et a eu réponse à tout. Je m'en réjouis car je préfère un président qui écoute, se fait critiquer comme un élu local de bas. Trop de discussion ne tue pas le dialogue. La vox populi ne détient pas la vérité qui est multiple souvent. Dans ce grand débat sur les deux sujets qui intéressent les auditeurs, je n'ai pas entendu des oppositions virulentes de principe sur la sécurité et la justice. On ne se dirige pas vers les tribunaux populaires c'est rassurant. Au contraire un besoin d'autorité restaurée m'a paru émerger. Les mairies demeurent et on sait qu'on y trouve au moins un responsable : le maire. La sécurité au quotidien est un vrai souci et le maire l'élu local qui représente aussi l'Etat doit assumer ses fonctions d'officier de police, ou pour les plus grandes villes décider de moyens de surveillance ou de la création d'une police municipale. Les élus locaux sont remis au centre du village et les services de

² Le Figaro du 31 janvier 2019 page 16.

proximité publics comme privés sont plébiscités car ils apportent en même temps des contacts humains ce qui tranquillise.

L'occupation des ronds-points le samedi a déstabilisé les citoyens entre leur désir de changer ce qu'ils subissent et la volonté de vivre en paix. Ce qui est le contraire de la sécurité et n'améliore pas la justice dont il faut désormais parler.

La justice

La réforme proposée par Madame Belloubet n'est pas un long fleuve tranquille. Le projet de loi de modernisation a été adopté dans le tumulte le 23 janvier 2019. Le texte prévoit plus de règlement amiable des conflits (recours obligatoire à la médiation ou à la conciliation pour certains litiges avant de saisir le juge) ; de règlement dématérialisé des litiges de la vie quotidienne. S'y ajoutent une simplification de la procédure pénale (plainte en ligne), l'expérimentation du tribunal criminel départemental avec 5 juges professionnels sans jurés populaires ; peut-être la réduction des possibilités de solliciter une nullité ou la limitation annoncée de l'appel au quantum de la peine sans évoquer les faits (ce que dénonce l'illustre avocat Me Henri Leclerc). On a revu l'échelle des peines : interdiction de peine d'emprisonnement de moins d'1 mois ; entre 1 et 6 mois une détention à domicile en semi-liberté ou un placement dans une association ; et de 6 mois à 1 an un bracelet électronique ou une peine d'emprisonnement. La loi a créé un parquet national antiterroriste auprès du TGI de Paris dirigé par M.J.F. Ricard. On a ajouté une peine complémentaire d'interdiction du territoire français pour les étrangers coupables de délits ou de crimes punis d'au moins 5 ans d'emprisonnement. Enfin les parlementaires ont autorisé le gouvernement à réformer la justice des mineurs par ordonnances : Mme Belloubet propose l'irresponsabilité pénale jusqu'à 13 ans, ce qui se discute. Le budget de la justice est passé à 9 milliards et il y a des sous pour rénover des bâtiments et se préoccuper des prisons. On est sur le bon chemin matériel soyons objectif. Sur le fonctionnement et les rapports humains il faudra voir.

Il y a eu des milliers de blessés tant chez les gilets jaunes que parmi les forces de l'ordre. Des gilets jaunes ont été condamnés et j'ai entendu que l'on réclamait pour eux une amnistie. Celle-ci résulte d'une loi. Il ne faut pas que le politique se substitue aux juges qui individualisent les condamnations et tiennent compte des circonstances et des motivations. Pensons aux victimes. Amnistier ceux qui ont été condamnés revient à donner une prime à ceux qui cassent et en faire des quasi héros aux yeux de ceux qui ont fait comme eux, sans se faire prendre. Ce serait enfin désavouer les juges qui ne méritent pas un traitement aussi... violent !

La loi dite anticasseurs.

Notre arsenal juridique est pourtant large, mais on veut faire de la dentelle pour ne pas viser tout le monde. En l'espèce le ministre a dit que la nouvelle loi concernerait quelques dizaines ou centaines d'individus. Cela n'a pas rassuré les parlementaires et les grandes consciences. Jacques Julliard³ a analysé le phénomène : « les prédicateurs du dimanche, les belles âmes en général portent une lourde responsabilité dans le désarroi actuel des français » car il y a une crise de la

représentation qu'elle soit politique, médiatique, journalistique ou intellectuelle... prétendre limiter la démocratie au principe représentatif c'est vouloir sa mort ».

L'ancien conseiller d'Etat devenu avocat François Sureau écrit que la crise des gilets jaunes « est plus qu'une émeute et moins qu'une révolution » et manifeste selon lui « un fort désir de sociabilité et une révolte contre l'Etat éducateur. Il écrit : *« l'opposition de la liberté et de l'égalité m'est toujours apparue comme superficielle. Je crois que ce que les français ne possèdent pas au moins de façon innée c'est la culture des droits, et que l'arbitrage entre égalité et liberté, sécurité et liberté, passe par les institutions qu'il faut sans cesse renforcer au lieu de chercher à les détruire quand quelque chose ne va pas »* ... *« il y a moins de désir de démocratie directe que de démocratie - immédiate - laquelle par nature peut vite tourner à l'inconséquence »*.

C'est dans ce contexte que la loi dite anticasseurs à l'initiative du sénateur LR Retailleau a été votée en première lecture le 5 février.

Liberticide et préfet

Mes commentaires sur cette loi sont les suivants. Il peut paraître étrange, osé voire insolent ou injurieux d'accoler l'adjectif liberticide qui veut dire qui porte atteinte à la liberté, et préfet qui signifie haut fonctionnaire représentant de l'Etat en charge des intérêts nationaux et de l'ordre public donc de la loi. C'est pourtant le dilemme qui a lieu au parlement où les députés ont débattu de l'adoption ou non d'une loi dite anticasseurs qui voulait confier des responsabilités nouvelles aux préfets pour lutter contre toutes les menaces, la violence, et les débordements en matière de manifestation. Les députés de la majorité LREM ont été partagés.

Il faut concilier ordre public et libertés qui sont compatibles, trouver le bon équilibre et savoir qui va être l'arbitre. Ce gouvernement comme les précédents d'ailleurs a choisi les préfets qui incarnent l'administration donc l'Etat pour être les fers de lance de ce combat. Il a tort car je crois que seul le juge judiciaire est naturellement qualifié pour exercer ce quasi pouvoir. Ce qui me paraît personnellement liberticide c'est la tyrannie des minorités, les donneurs de leçons qui nous font de la "moraline" comme l'écrivait Friedrich Nietzsche, et ceux qui au nom de la liberté interdisent tout.

Le président de la République tente de se réconcilier avec les élus locaux ce qui est de la décentralisation, mais en même temps selon la formule consacrée, il pense à plus de déconcentration c'est à dire à donner plus de pouvoirs aux préfets. C'est le grand écart mais pourquoi pas si les compétences de chacun sont bien délimitées avec les moyens qui sont nécessaires. Rapprocher les services publics du citoyen est une bonne idée pour l' élu rural que je suis. Mais il va falloir surtout en recréer puisque nos campagnes sont désertifiées. La discussion a été vive, le terme liberticide a été crié et Mme Wanner députée LREM a résumé son cas de conscience et celui de certains de ses collègues comme suit :

³ Le Figaro du 7 janvier 2019 page 18

« la puissance publique ne saurait utiliser comme justification la protection de tous pour affaiblir les droits individuels ». Mais il ne s'agit pas de restreindre les libertés individuelles qui n'ont pas de valeurs supérieures aux libertés collectives. Il s'agit de choisir l'intérêt général - dont la sécurité - qui a aussi des droits et qui ne peut être à la merci de quelques-uns. Dans une démocratie on n'utilise pas les méthodes immorales et sans conscience de nos adversaires, c'est notre grandeur. Mais on se doit d'agir.

Le projet de loi qui a été discuté et voté permet dans certaines conditions d'autoriser des palpations de sécurité et des fouilles de bagages ; la création non pas d'un fichier des interdits de manifester comme les interdits de stade pour les hooligans mais la création de fiches ajoutées au fichier des personnes recherchées; la création d'un délit de dissimulation volontaire de visage (puni d'un d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende). Il a été finalement voté que seules les personnes condamnées pourraient être contraintes de payer la réparation des dégâts, sans responsabilité collective. Très bien.

Ce n'est pas être liberticide de vouloir faire régner l'ordre public qui nous protège et de punir ceux qui commettent ou vont commettre des dégâts avec certitude ce qui implique d'avoir un commencement d'exécution, des actes préparatoires et des preuves. Essayons aussi de nous mettre un instant du côté des victimes des attentats bien sûr, ou de la grande délinquance, et en matière sociale en pensant aux commerçants qui ont vu leurs biens être détruits et pillés, ou aux élus qui doivent racheter du mobilier public, ou à tous ceux qui vont déposer le bilan et qui ont licencié, et qui ont vu leurs sacrifices ne servir à rien. Sans compter les pertes financières et économiques dont on commence à connaître les montants après les actes qu'il n'est pas utile de numéroter et le bilan pour les forces de l'ordre sur le plan physique comme moral.

Il ne faut pas confondre émotion et compassion pour tous les blessés et raison ce qui est du domaine de la loi. Ce qui est liberticide c'est empêcher d'être prudent, de nous désarmer légalement face à des comportements inédits et de ne pas décider de peur de froisser quelques-uns. Ce qui est liberticide c'est de croire que la sûreté et la sécurité première des libertés selon la déclaration des droits de l'homme conduisent à de l'arbitraire et sont contraires à la démocratie surtout si elle est participative. Ne faisons pas du préfet un Salomon ou un Saint Louis qui rendait la justice sous un chêne, ou une sorte de « sous juge » à temps partiel, il a d'autres chats à fouetter. Le conseil constitutionnel a annulé la disposition phare concernant les pouvoirs que l'on voulait donner aux préfets.

Éléments de réflexion sur la violence en général

La violence est consubstantielle à l'homme et a toujours

existé. Victor Hugo a écrit « l'oeil était dans la tombe et regardait Cain » celui qui avait tué son frère Abel. C'est un problème de conscience, de responsabilité personnelle et d'autorité. Toutes les violences sont à rejeter mais elles ne se valent pas non plus. La violence c'est l'utilisation de la force ou d'un pouvoir pour contraindre, dominer ou détruire et se traduit par de la souffrance et des dommages. On oppose la violence légitime des pouvoirs publics qui répond à la défense de l'intérêt général, aux violences révolutionnaires ou de ceux qui se sentent opprimés, et à la violence structurelle (l'Etat ?) ou symbolique (le racisme par exemple). Les opinions sont tranchées et la polémique fait rage alors qu'on devrait rechercher un consensus et que chacun modère ses expressions.

Le philosophe Michel Onfray rappelle la violence du système économique et social qui crée des injustices. Il affirme que « si les violences dites légitimes cessaient on pourrait enfin envisager la réduction des violences dites illégitimes ». Bien que simple victime putative, je ne partage pas la pensée de l'honorable intellectuel car c'est excuser toutes les violences qui pour moi ne peuvent jamais être légitimes surtout en démocratie et dans notre pays avec le niveau d'éducation que l'on a et notre système social l'un des plus solidaires du monde. Même si notre république est imparfaite et qu'il y a des inégalités (quel est le pays parfait ?) braquer les uns contre les autres au prétexte que l'Etat ou les patrons sont violents n'est pas acceptable. Le dialogue doit être l'objectif pas l'affrontement où chacun campe sur ses positions. Et si on demandait aux gendarmes et policiers de ne plus rien protéger, de reculer en scooter en disant merci pour ce moment que se passerait-il ? Les manifestants n'ayant plus d'adversaires se battraient-ils entre eux, fraterniseraient-ils malgré leurs divergences et la violence disparaîtrait-elle ?

L'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales dirigé par Christophe Souleau a étudié les violences et notamment les feux de voiture (110 par jour !) département par département. Le taux moyen est de 12,8 interventions pour 10.000 véhicules.

Parmi les violences on peut ajouter celles dont les forces de l'ordre sont victimes dont les graves blessures diverses physiques comme psychologiques. 63.590 outrages et violences de toute nature ont été recensés en 1 an soit une augmentation de 11,2 % car on part d'un triste record déjà haut. L'addition finale va être lourde et qui va payer ?

Y a-t-il des explications convaincantes pour la colère ambiante ?

Jean-pierre Legoff a écrit « La France d'hier. Récit d'un monde adolescent : des années 1950 à Mai 68. Stock ». Il estime que concernant les gilets jaunes « c'est la revanche de ceux que l'on a traités de beaufs et de ringards ». La police de la pensée et la tyrannie des minorités sont aussi l'une des raisons de la colère. Il ajoute que ce sont aussi « quatre décennies de libéralisme culturel et d'adaptation économique à marche forcée et de discours moralisateurs dans le domaine de l'écologie, de la culture et des mœurs sous un angle moderniste et branché ». « La politique s'est alignée

sur le management et la communication faute de colonne vertébrale culturelle et historique structurante » ce qui a déstabilisé les anciens et les catégories sociales les plus démunies.

Sur la délinquance en général Pascal Brückner⁴ constate que *« la sauvagerie affleure toujours sous le mince vernis de la culture contenue dans la loi, l'éducation ou les mœurs. Et le plus petit relâchement peut entraîner un regain d'insécurité qui nous laisse désarmés »*. *« Une des causes principales (de la délinquance) tient à l'essor d'un nouvel individualisme... on est dans le règne du caprice... toute attente est une frustration, toute frustration est un mal... la figure paternelle de l'autorité s'est effondrée. Or plus l'autorité faiblit plus ce qui en demeure-à savoir le policier- suscite la haine d'une partie de la population. En somme plus l'Etat est faible plus il est traité de fasciste »*.

Jean-Louis Bourlanges, agrégé de lettres et énarque actuellement député Modem, estime qu'il y a une décomposition politique avec le succès des populistes dans d'autres pays occidentaux, et invite à dépasser l'opposition entre conservateurs et progressistes. Il constate que le mouvement des gilets jaunes n'est pas une volonté de *« créer une nouvelle société sur des valeurs, ses aspirations, sa génération montante qui pousse les gens en place dehors. C'est une société fragmentée, désorientée et désenchantée qui se résigne à mettre en scène sa détresse. D'un tel mouvement ne peuvent sortir que l'échec, l'amertume et des violences éparses... »* *« pour se réclamer du progrès aujourd'hui il faut être fidèle à l'héritage »*.

En manque d'autorité ?

L'extension infinie de la lutte pour des droits nouveaux dans n'importe quel domaine est considérée par une minorité comme le summum du progrès. Est-il permis d'en douter ? Donner un droit à un individu qui le réclame au-delà de toute vérification des conséquences donne un pouvoir exorbitant à celui qui l'obtient.

Des ressentiments peuvent un jour éclater. Mais le confort personnel n'est pas un critère déterminant. Le législateur doit être prudent pour ne pas heurter la conscience du plus grand nombre. Il faut surtout savoir ce que l'individu peut donner au lieu de recevoir sans cesse. On oublie le sens de l'engagement, on esquive les devoirs, on se moque du sentiment dominant. On pense que l'on est légitime parce que l'on a une idée ou un besoin personnel. La question est de savoir comment on peut définir un destin commun, comment fonder des valeurs nouvelles qui s'agrègent aux plus anciennes et qui font sens et surtout consensus et quelle autorité est légitime pour les incarner puisque on est à l'ère du dédagisme et de la méfiance généralisée ? Il faut donc trouver une autorité qui n'est plus seulement celle de la loi puisque celle-ci est contestée ainsi que les parlementaires qui la fabriquent. Ce n'est plus l'autorité verticale on l'a appris

puisque toute décision doit être désormais horizontale. On ne peut non plus se contenter de prévoir des solutions matérielles. Il faut ajouter une dimension spirituelle au sens de valeurs en se gardant bien d'empiéter sur le religieux pour que le principe fondamental de laïcité qui nous protège de tous les errements et pratiques, soit préservé voire renforcé. On a donc besoin de créer une nouvelle autorité légitime qui permettra de servir de repères et qui maintiendra la cohésion. Le citoyen devra faire un effort sur lui-même et offrir le meilleur de sa personnalité. Il faut comprendre que l'autorité n'est pas faite pour brimer ou pour empêcher. C'est la loi qui affranchit et la liberté qui opprime (citation attribuée au prêtre dominicain Henri Lacordaire et utilisée par les anti-libéraux !). Par l'acceptation spontanée de l'ordre démocratique à savoir des règles dans l'intérêt de tous, chacun peut exercer ses libertés, et vivre comme il l'entend sous la protection de l'Etat qui ne s'immisce pas dans la sphère privée mais qui garantit les droits et qui contrôle les devoirs sans qu'il y ait le chaos..

Le terrorisme sans fin, et la prison

Le sénateur Bruno Retailleau affirme *« que le terrorisme n'est pas une fatalité »*. Qu'il soit entendu. Selon lui nous ne devons pas nous accoutumer au pire. Il propose de lutter contre le salafisme avec notre arsenal juridique concernant les sectes. *« La loi de 1905 doit s'imposer à tous... la réponse aura lieu par l'assimilation... il faut choisir : personne ne peut être français à moitié »*, dit-il. La circulaire du ministre de l'Intérieur du 13 novembre 2018 après l'attaque de Strasbourg permet d'informer les maires sur les fichés S qui résident dans leurs communes. C'est un progrès et cela *« permet un dialogue renforcé entre l'Etat et les maires dans le domaine de la prévention, de la radicalisation violente »*. La circulaire se double d'une *« charte de confidentialité »*. Les maires seront ainsi informés du profil à *« risque »* d'un de leurs employés municipaux et de *« risques associés en subventionnement d'un commerce, des risques associés de la mise à disposition de locaux par la collectivité »*.

Le terrorisme sous toutes ses formes dont l'islamisme radical est un défi majeur que nous devons affronter. Il faut revoir les conditions de détention et la protection des personnels qui ont un travail ingrat. Toute autre revendication avec de la violence dans la vie quotidienne pour mieux vivre est certes importante mais dérisoire face à ce danger mortel.

Sur l'état de notre démocratie

En France avec la réforme de 2008 du président Sarkozy, nous avons le référendum d'initiative partagée qui a complété par les alinéas 3 et 6 l'article 11 de la constitution qui vise les sujets possibles pour un référendum. Cette procédure vient d'être lancée à propos du projet de privatisation d'aéroports de paris.

Monsieur le professeur de Saint Victor ajoute que *« ce sont les fondements mêmes de nos systèmes de représentation qui se trouvent remis en cause. Le peuple ne peut pas se passer de représentation »*.

Si c'était la seule conclusion de bon sens qui débouchait du grand débat on aurait avancé d'un grand pas.

⁴ Un racisme imaginaire : la querelle de l'islamophobie. Grasset

Sur la perte de confiance

Je viens de lire le prix Goncourt 2018 de Nicolas Mathieu⁵ « *Leurs enfants après eux* » dont l'intrigue se situe dans une vallée perdue de notre région de l'Est où les hauts fourneaux ne brûlent plus et où le travail est absent. Quel est l'avenir : celui de leurs parents ? La vie que les adultes mènent ? Les jeunes s'ennuient. Ils cherchent leur voie dans un monde qui meurt ; ce n'est pas la mondialisation qui va les aider sur place ! Les familles se disloquent car il n'y a pas d'espoir. C'est pathétique et parfois un brin glauque malgré l'honnêteté, l'honneur et la volonté de s'en sortir, mais réel. Je ne crois pas que des seules mesures matérielles et institutionnelles vont régler les problèmes. Il en faudra bien sûr mais il va falloir être plus ambitieux. Nous sommes globalement responsables, nous avons raté l'essentiel. Il y a une quête de sens, de reconnaissance, d'appartenance⁶. Nous avons besoin d'une réflexion culturelle pour savoir qui nous sommes devenus et si cela nous plaît, et d'un réarmement politique et moral pour faire face à des problèmes nouveaux notamment à l'islamisme radical qui donne aux croyants des perspectives dans le ciel et des sueurs froides aux autres, et au « *populisme* » qui fait croire à ses adeptes que le repli sur soi et le simplisme économique conduisent au nirvana comme on le voit avec le Brexit ! Le jeune (36 ans) professeur à Harvard Yascha Mounk⁷ affirme que « *les démocraties libérales occidentales ne sont pas immuables. La montée en puissance des partis dits populistes n'est pas conjoncturelle mais constitue le symptôme d'une crise profonde de notre système politique en voie de déconsolidation* ». Selon Mounk la crise de la démocratie libérale s'explique par « *la dérive juridique et technocratique de la politique qui reflète de moins en moins l'opinion de la majorité, l'impact des réseaux sociaux, l'immigration de masse et la stagnation économique. Le libéralisme et la démocratie sont entrés en conflit* ». Le diagnostic est clair, il nous reste à inventer les solutions. Il faut agir d'urgence nous ne pouvons plus échouer.

Sans pouvoir conclure

La sécurité c'est de permettre aux hommes et aux femmes, aux jeunes ou aux anciens, de concrétiser leurs rêves, de vivre avec dignité comme les autres. Et de savoir que les plus chanceux à travers l'Etat ne les abandonnent pas. Les responsables élus et non l'administration devront trouver les solutions techniques sans bouc émissaire ou catégories sociales montrées du doigt. Mais il est de notre devoir de participer puisque si la sécurité est l'affaire de tous, elle devient comme dans les autres domaines la priorité du citoyen qui doit s'y investir. Comme l'aurait écrit Raymond Aron il faut être désormais un « *spectateur engagé* », un citoyen impliqué en matière de sécurité globale notamment. Nous avons besoin de vivre dans une société qui n'est pas en burn-out permanent comme l'avait écrit il y a plusieurs mois dans le journal le Monde Monsieur J.P. Delevoye qui a la charge de réformer les retraites. La justice c'est de recevoir

selon son dû. Il y a encore des manques et des efforts à fournir. Peut-être que ce gouvernement va réussir à résoudre la quadrature du cercle. Il faut être optimiste et confiant dans notre intelligence collective.

Les urnes ont parlé. Attendons 2020 dans quelques mois pour savoir si les français confirmeront les européennes et /ou si le local l'emportera ?

L'Auditeur est comme Sisyphe et remonte continuellement le rocher d'où il voit les penchants les moins réjouissants de l'homme. La sécurité consiste à protéger l'individu contre le mal produit par les autres mais aussi par soi y compris à son propre détriment. La justice a pour fonction de trancher entre des légitimités parfois avec des raisons équivalentes souvent entre des droits personnels et des devoirs collectifs. Essayons de poser des limites cela va être un combat utile et de savoir quel sera le poids de l'homme, l'intérêt de l'individu, et sa place dans la société qui évolue par algorithmes et parfois nous dépasse. Il faut être optimiste et confiant en notre génie. De nouvelles prétentions dites légitimités surgissent et ce sera désormais un jet continu. La question est : *quel pouvoir (représentatif ?) aura la légitimité de les légitimer et de les faire vivre ?* Puis de contrôler et de rectifier s'il le faut. Selon Christophe Guilluy⁸ et David Goodhart⁹ il faut réconcilier le monde d'en bas et le monde d'en haut. Il n'y a pas un monde périmé il y a un monde fatigué. Il faut susciter une nouvelle société qui s'appuie sur son passé, ses principes, ses traditions, et inclure d'autres méthodes modernes et valeurs. Tout le monde a sa place dans la république : il suffit d'en respecter les règles. Le grand poète Goethe préférerait une grande injustice à un grand désordre. Je préfère la justice dans l'ordre donc des institutions solides et résilientes issues d'un vrai dialogue avec des responsables politiques ou non de bonne foi, qui choisissent la raison et la vérité des faits à l'émotion et qui font valider leurs choix par les français.



⁵ Actes sud

⁶ Lire « La demeure des hommes » de Paul-François Schira. Tallandier

⁷ Le peuple contre la démocratie. Ed. L'observatoire 2018

⁸ La France périphérique

⁹ The road to somewhere

Par Nicole GUIMEZANES – Rédactrice en chef adjoint

“Vivre avec une victime d’attentat, Le traumatisme des proches” par Violaine Patricia Galbert¹⁰

L’auteure, ancienne auditrice de l’INHESJ, lieutenant-colonel de la réserve opérationnelle, est spécialisée dans le soutien psychologique à apporter aux victimes d’attentats et à leurs proches. Elle est intervenue notamment à Paris en 2015, à Nice en 2016 et à Londres en 2017. Elle conduit le lecteur dans toutes les étapes physiques, morales et psychologiques qui découlent de l’attentat en prodiguant des conseils aussi bien à la victime qu’aux proches amenés à assister cette dernière non seulement au moment de l’attentat mais dans la durée. Rien n’est omis, toutes les situations sont envisagées ainsi que les comportements qu’il convient d’adopter pour y faire face.

Cet ouvrage humaniste, d’un style clair, plein de détails et de conseils utiles, et finalement réconfortant, est à recommander à toutes les personnes touchées de près ou de loin par un attentat. Bravo.

Par Sarha PINEAU

« L’Angle mort » par Régis Debray¹¹

“Paul rappela les circonstances de leur présence aux Coulonges, raconta comment ils étaient intervenusJean évoqua le choc qu’il avait ressenti quand il avait reconnu son copain Jules, quasiment méconnaissable, parmi les victimes. Il insista sur la volonté qui les animait, depuis, de tirer les choses au clair, d’identifier les auteurs de ce massacre et dans la mesure du possible de les retrouver. Il expliqua pourquoi ils étaient attachés à ce que cette triste affaire ne passe pas, comme d’autres, en simples pertes et profits.

«Nous avons décidé d’agir avant que les traces ne s’effacent”

21 Juillet 1944, l’ordre de dispersion des groupes de résistants est donné. Jean Clavet, vingt ans, Paul, son frère, et Philippe, le gendarme père de deux enfants, compagnons de résistance dans le massif du Vercors, appartenant aux FFI (Forces Françaises de l’intérieur), décident de quitter le secteur de Lans en Vercors pour continuer le combat, alors que d’autres font le choix de rejoindre leur famille. Ceux-là seront arrêtés chez eux et fusillés dès le 24 juillet. Le 25 juillet, alors qu’ils se replient, Jean, Paul et Philippe sont témoins de l’attaque de la ferme de Coulonges par la Milice du secteur. Celles-ci ont obtenu des informations après l’arrestation de plusieurs jeunes des villages avoisinants selon lesquelles les propriétaires de la ferme auraient accepté de cacher des armes et containers largables appartenant à la Résistance et provenant de parachutages opérés par les anglais. Alors que les miliciens repartent avec leur butin, les trois jeunes décident de lancer une offensive contre les véhicules des miliciens : « Nous ne pouvons pas laisser ces salopards s’en tirer comme cela », dira Jean.

Quand ils pénètrent dans les bâtiments de la ferme, le spectacle dépasse leur appréhension. « La cruauté, dont avait fait preuve les miliciens, n’avaient rien à envier à celle des nazis ». Quatre suppliciés, les fermiers et deux jeunes des villages, dont Jules le copain de Jean qui avait lui aussi rejoint la résistance, sont mal en point mais encore en vie. Une question va tarauder Paul, Jean et Philippe. L’intervention rapide de la Milice ne peut s’expliquer que par une trahison. Qui est le traître?. Comment ne pas laisser ce crime impuni?. Ils l’ont promis à Raymond, le propriétaire de la ferme de Coulonges.

C’est cette quête que Jacques Mignaux, ancien directeur de la gendarmerie nationale, choisit de décrire dans un premier roman publié aux éditions DACRES. Entre fiction, et roman historique, ce livre décrit une France dévastée, une cohésion nationale fracturée. Il est un « hommage aux gens qui ont souffert, à ceux qui ont résisté, aux justes, aux héros de l’époque, à cette génération qui avait alors 20 ans », dira l’auteur, natif de Saint-Marcellin, dans l’Isère.

Les trois jeunes vont mener une enquête pour tenter de faire la lumière sur l’exécution par la milice d’un groupe de résistants, retrouver les auteurs de ces exactions, identifier le traître qui a dénoncé ses camarades et le livrer à la justice de leur pays. Cette enquête les conduira jusqu’en 1949. Ils iront sur les traces de miliciens, Larrenzini, Andouet, Zymanski.... Ils interrogeront Marcel Revalors, devenu maire de Saint-Marc en Royans, sous les ordres duquel avaient servi les jeunes exécutés et qui avait caché les armes à la ferme de Coulonges. Par lui, ils retrouveront celui qui se cache sous les initiales de LC mentionnées sur une feuille de papier retrouvée au domicile d’un des miliciens. LC s’est trahi par les mandats qu’il envoie à sa mère depuis le village de Bellignat, à côté d’Oyonnax dans l’Ain. Leur quête s’achèvera le 19 mai 1949 quand ils retrouveront LC. Celui-ci avouera et les suppliera de ne pas le supprimer.

« Te supprimer, comme ça, sans procès ! Ce serait tentant mais nous n’avons aucune envie de nous salir les mains. « Notre bonne conscience », comme tu dis, nous commandait de te retrouver. Et maintenant que nous t’avons débusqué, tel un rat au fond de son trou, nous allons te remettre entre les mains de la Justice. Ce qui est essentiel à mes yeux, c’est que les familles que tu as privées à tout jamais de leur fils connaissent enfin la vérité ».

¹⁰ Edition Odile Jacob 2018

¹¹ Editions du Cerf mars 2018

Conseil d'administration du 11 juin 2019

Jacques BEHAR, Vice-président – Responsable de la commission juridique

Jacques COLLIARD, Secrétaire Général – Responsable de la commission voyage

Michel COMMUN, Administrateur

Gilbert DERDERIAN, Administrateur – Relation avec les ANA des Régions

Paul DREZET, Vice-président – Rédacteur en Chef

Nour Eddine EL BOUHATI, Administrateur, ANA Section Internationale

Christian FAVIER, Administrateur

Gilbert FLAM, Administrateur

Françoise FOUGEROLE, Administrateur - Reporter-Image

Christian FREMAUX, Président d'honneur

Sophie GALY DEJEAN, Secrétaire Générale adjointe

Hubert GRENIER, Trésorier

Nicole GUIMEZANES, Administrateur - Rédacteur en chef adjoint

Anne-Marie HELLEISEN, Administrateur

Dominique LABBE, Président d'honneur

Louis LE PIVAIN, Trésorier Adjoint

Pierre-Albert LEVAILLANT, Président d'honneur

Danièle LUCCIONI, Présidente

Philippe MAUGER, Administrateur

Christian MERCURI, Administrateur

Jean-François MERMET, Administrateur

Jacques MIGNAUX, Vice-président responsable

Stéphane de PAOLI, Administrateur

Yannick SALA, Administrateur

Elisabeth SLAMA, Responsable des adhésions et de l'annuaire

Gonzague de CHANTERAC, Président de l'ANA-section jeunes

Jean-Marc BERLIOZ, Responsable groupe stratégie de l'ANA



Les président(e)s des ANA-Sections

ANA-Section Auditeurs sessions jeunes : **Gonzague de CHANTERAC**

ANA Section "Avenirs de femmes": **Paule NATHAN**

ANA-Section "Internationale": **Nour EL-BOUHATI**

ANA-Section "Risques et Crises": **Bernard Xavier SPOKOJNY**

ANA-Section "30ème" **Abdelhamid FADDEOUI**

URGENT

FICHE DE RENSEIGNEMENT OU DE MISE A JOUR

Un grand merci aux nombreuses réponses des adhérents de l'ANA-INHESJ et à celles et ceux qui vont répondre prochainement pour mettre à jour notre fichier. L'annuaire 2020 sera édité en novembre 2019 la mise à jour devra donc être terminée avant mi-octobre 2019

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

ECOLE MILITAIRE

Case n°39

1, place Joffre

75700 PARIS SP

01 76 64 89 94

 ana@ana-nhesj.fr

Horaires du secrétariat :

Après-midis : Lundi au Jeudi, 14h00 à 17h00

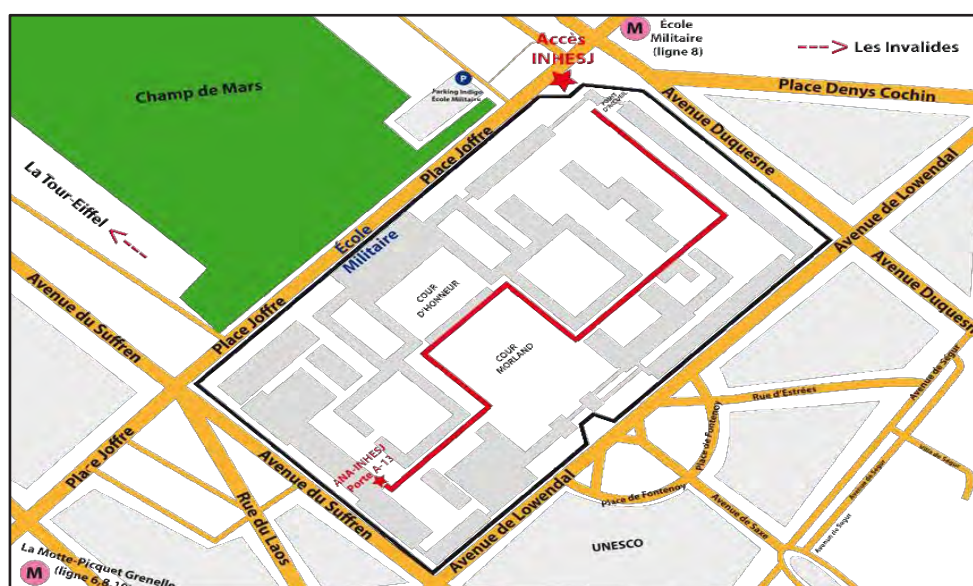
Matins : Mardi et vendredi 9h00 à 12h30

En cas d'absence :

Danièle Luccioni, présidente au 06 07 61 43 49 ou daniele.luccioni@wanadoo.fr

et/ou

Jacques Colliard, secrétaire général au 06 07 89 23 95 ou jacques.colliard@wanadoo.fr



Attention - Nouveau bureau de l'ANA : Bâtiment 13 : E1 16

BULLETIN D'ADHÉSION à L'ANA-INHESJ

Association Nationale des Auditeurs de l'INHESJ



Cher(e) ami(e),

Les différentes activités de l'Association (dîners et petits déjeuners débats, visites, voyages, ...), la revue et le magazine sont réservés aux auditrices et auditeurs de l'ANA-INHESJ

Si vous n'êtes pas encore adhérent(e), nous vous invitons à adresser prochainement votre bulletin d'adhésion ci-joint **au secrétariat de l'ANA-INHESJ**

Ecole Militaire, Case 39, 1 place Joffre - 75700 PARIS SP

avec le chèque d'adhésion à l'ordre de l'ANA-INHESJ. Les cotisations sont exigibles dès l'Assemblée Générale, qui en fixe le montant, et au plus tard le 31 décembre de l'année précédente pour permettre ainsi de participer aux activités de l'année en cours, sans qu'il y ait nécessairement d'appel ou de relance de l'Association. Nous vous rappelons que cette cotisation est la seule recette de l'ANA-INHESJ.

Dans le cas d'une réinscription vous pouvez compléter et renvoyer le bulletin ci-dessous en précisant vos éventuels changements de téléphone, fax, mail, adresse...

La cotisation 2020, à régler avant le 31 décembre 2019, a été fixée à 60 € pour les Auditeurs des sessions nationales, 30 € pour les Auditeurs des sessions jeunes, 30 € pour les Auditeurs des associations régionales justifiant du paiement d'une cotisation régionale.

En raison des nouvelles dispositions du RGPD l'absence de fiche de renseignement non complétée oblige à ne pas vous inscrire sur l'annuaire 2020 (mail du 4 septembre 2018) Date de parution novembre 2019



BULLETIN D'ADHÉSION (à découper)

Inscrire en **ROUGE** les renseignements ne devant pas figurer sur l'annuaire de l'année 2020

Nom:.....Prénom:.....

Fonction:.....

.....

Organisme :

Adresse à laquelle je souhaite recevoir mon courrier :

.....

.....

Adresse devant figurer dans l'annuaire :

Téléphone bureau : Téléphone privé :

Téléphone portable :

E-mail :

J'ai suivi la ème session Nationale des Auditeurs de l'INHESJ ou une autre session (régionale ou IERSE) et déclare adhérer à : l'Association Nationale des Auditeurs de l'INHESJ

Je verse la somme de €, montant de la cotisation annuelle par chèque à l'ordre de ANA-INHESJ.

Date :

Signature



INHESJ

INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS DE L'INSTITUT NATIONAL DES
HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

Ecole Militaire

case 39

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

Directeur de la publication :

Danièle LUCCIONI

Rédacteur en chef :

Paul DREZET

Rédacteur en chef adjoint :

Nicole GUIMEZANES

Membres du Comité de lecture :

Sophie GALY DEJEAN

Philippe MAUGER